

LES RELATIONS ENTRE LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

FR



RAPPORT ANNUEL 2020



Parlement européen

LES PARLEMENTS DANS L'UNION EUROPÉENNE



Le fonctionnement de l'Union Européenne est fondé sur la démocratie représentative.



705 sièges*



Les États membres sont représentés au Conseil européen par leur chef d'État ou de gouvernement et au Conseil par leurs gouvernements, eux-mêmes démocratiquement responsables, soit devant leurs parlements nationaux, soit devant leurs citoyens.

Les citoyens sont directement représentés, au niveau de l'Union, au Parlement européen.



Les parlements nationaux contribuent activement au bon fonctionnement de l'Union...



...étant informés par les institutions de l'Union et en recevant notification des projets d'actes législatifs de l'Union.



...en veillant au respect du principe de subsidiarité.



...en participant, dans le cadre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, aux mécanismes d'évaluation et en étant associés au contrôle politique d'Europol et à l'évaluation des activités d'Eurojust.



...en prenant part aux procédures de révision des traités.



...en étant informés des demandes d'adhésion à l'Union.



...en participant à la coopération interparlementaire entre parlements nationaux et avec le Parlement européen.



Le Parlement européen et les parlements nationaux définissent ensemble l'organisation et la promotion d'une coopération interparlementaire efficace et régulière au sein de l'Union.



Une conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union (COSAC) peut soumettre toute contribution qu'elle juge appropriée à l'attention du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Cette conférence promeut, en outre, l'échange d'informations et de meilleures pratiques entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

* Au 1er février 2020, le Parlement européen compte 705 sièges, après la sortie du Royaume-Uni de l'Union le 31 janvier 2020.

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES PARLEMENTS NATIONAUX**

RAPPORT ANNUEL 2020

**Relations entre le Parlement européen
et les parlements nationaux de l'UE**

Le présent rapport d'activité annuel de la direction des relations avec les parlements nationaux donne un aperçu de toutes les activités et évolutions qui ont eu lieu dans le domaine de la coopération interparlementaire avec les parlements nationaux en 2020. Cette coopération implique 39 parlements nationaux et chambres nationales dans les 27 États membres et le Parlement européen.

La présente publication émane de la direction des relations avec les parlements nationaux du Parlement européen, qui fait partie de la direction générale de la Présidence du Parlement européen.

Katrin RUHRMANN

Directrice

katrin.ruhrmann@europarl.europa.eu

Pekka NURMINEN

Chef de l'unité de la coopération institutionnelle

pekka.nurminen@europarl.europa.eu

Jesús GÓMEZ

Chef de l'unité du dialogue législatif

jesus.gomez@europarl.europa.eu

Rédaction:

Paraskevi CHAVAKI

Administratrice, unité de la coopération institutionnelle

paraskevi.chavaki@europarl.europa.eu

Manuscrit achevé le 18 mars 2021.

relnatparl@europarl.europa.eu

<https://europarl.europa.eu/relnatparl/en/home/news>

Toutes les photos et illustrations © Union européenne, sauf mention contraire.

RAPPORT ANNUEL 2020

Avant-propos des vice-présidentes du Parlement européen chargées des relations avec les parlements nationaux de l'Union européenne	8
I. Incidences de la pandémie de COVID-19 sur la coopération interparlementaire	10
II. Grandes évolutions et principaux dossiers à l'ordre du jour interparlementaire en 2020	13
a. Cadre politique	13
b. Thèmes transversaux	14
1. ORGANES INTERPARLEMENTAIRES INSTITUTIONNELS	18
1.1 Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union (COSAC)	18
1.2 Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne (CPPUE)	21
2. CONFÉRENCES INTERPARLEMENTAIRES	23
2.1 Semaine parlementaire européenne, conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union, et conférence sur le Semestre européen	23
2.2 Conférence Interparlementaire sur la Politique Étrangère et de Sécurité Commune et sur la Politique de Sécurité et de Défense Commune (Conférence Interparlementaire pour la PESC/PSDC)	26
3. CONTRÔLE ET EVALUATION INTERPARLEMENTAIRE DANS L'ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE	29
3.1 Groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol	29
3.2 Réunion interparlementaire de commissions sur l'évaluation d'Eurojust	32
3.3 Le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes	34
4. RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES DE COMMISSIONS ET AUTRES FORMES DE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE	35
4.1 Réunions interparlementaires de commissions	35
4.2 Conférence de haut niveau sur la migration et l'asile	39
4.3 Coopération interparlementaire dans le domaine de l'action extérieure de l'UE et assemblées parlementaires multilatérales	41
4.4 Visites bilatérales de parlements nationaux de l'UE au Parlement européen et autres échanges bilatéraux	43
5. COOPÉRATION LÉGISLATIVE AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UE	44
5.1 Le Système d'Alerte Précoce et le protocole n° 2 annexé aux traités	44
5.1.1 Le système d'alerte précoce	44
5.1.2 Communications des parlements nationaux de l'UE	45
5.1.3 Point mensuel de la situation	48
5.2 Le Dialogue Politique Informel et le protocole n° 1 des traités	49

6. RÉSEAUX ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS	51
6.1 Échange d'Informations Interparlementaires sur l'Union européenne (IPEX)	51
6.2 Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires (CERDP)	53
6.3 Programmes d'appui au « parlement de la présidence »	56
6.4 Réseau des représentants des parlements nationaux de l'UE à Bruxelles	57
6.5 Séminaires destinés au personnel	58
7. OUTILS ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN	60
7.1 Organisation de réunions à distance et de visioconférences	60
7.2 CONNECT – la base de données du Parlement européen des communications reçues des parlements nationaux	62
7.3 Répertoire des commissions homologues (CorCom)	63
7.4 Publications de la direction des relations avec les parlements nationaux	64
8. LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX	65
ANNEXES	67
ANNEXE I – Réunions de la COSAC – Thèmes et intervenants principaux 2020	67
ANNEXE II – Réunions interparlementaires de commissions et conférences interparlementaires organisées par le Parlement européen à Bruxelles en 2020	69
ANNEX III – Visites des parlements nationaux de l'UE au Parlement européen en 2020 (y compris les visioconférences animées par la direction)	70
ANNEX IV – Données du système d'alerte précoce	72
ANNEXE V – Contributions au titre du protocole n° 1 – Dialogue Politique Informel	74
ANNEXE VI – Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)	75
Glossaire des termes et acronymes	78

Avant-propos des vice-présidentes du Parlement européen chargées des relations avec les parlements nationaux de l'Union européenne

En janvier 2020, le Parlement européen entrait enfin dans la première année complète de la nouvelle législature après les élections européennes de mai 2019. Tourné vers l'avenir, il se tenait prêt à relever de nombreux défis, de la planification du budget pour les sept prochaines années à la négociation des relations futures de l'Union avec le Royaume-Uni après le Brexit, en passant par l'élaboration d'une politique environnementale durable et la mise en place de relations avec des partenaires dans le monde entier.



Mme Dita Charanzová, vice-présidente du PE, et Mme Roberta Metsola, première vice-présidente du PE, dans les locaux du PE à Bruxelles © Union européenne 2021 – PE/Alain ROLLAND

Personne ne pouvait alors imaginer ce qui allait advenir: une pandémie causée par le coronavirus qui toucherait les quatre coins de la planète, des tragédies humaines et sanitaires frappant de plein fouet en même temps que les crises économiques et sociales dues aux confinements, ou encore la mise en place de mesures sanitaires indispensables à la lutte contre ce virus. Nous ne pouvions imaginer à quel point notre vie quotidienne, notre liberté et nos comportements allaient changer en l'espace de quelques semaines à peine.

Dès le mois de mars 2020, chaque parlement a dû s'adapter rapidement à la nouvelle réalité créée par la pandémie. Il a fallu garantir la santé et la sécurité des députés et du personnel tout en poursuivant l'exercice des fonctions essentielles, comme la prise de décision législative et budgétaire. Les réseaux interparlementaires et l'échange de pratiques pour faire face à la nouvelle situation, aussi bien sur le plan parlementaire qu'administratif, ont constitué des outils précieux et efficaces pour la gestion de la crise au sein des parlements.

Les activités interparlementaires n'ont été suspendues qu'au tout début de la pandémie. La Conférence des présidents des parlements a été annulée. La présidence croate, confrontée à des difficultés inédites, a finalement pu relancer les rencontres interparlementaires, avec la première réunion des présidents de la COSAC organisée à distance en juin 2020 ainsi qu'une autre réunion des présidents en présence de Michel Barnier, négociateur en chef de l'accord commercial entre l'UE et le Royaume-Uni. Pendant la présidence allemande, les activités interparlementaires ont repris à leur rythme normal, toutes les réunions habituelles ayant lieu à distance. Des réunions supplémentaires des présidents de la COSAC ont même été organisées avec la participation de commissaires.

Le Parlement européen a également dû s'adapter très rapidement à de nouvelles méthodes de travail et a déployé des ressources logistiques considérables pour assurer la continuité des activités parlementaires (et interparlementaires). Le Parlement européen a repris les activités interparlementaires avec le groupe de contrôle parlementaire conjoint, organisé à distance. Plusieurs réunions interparlementaires de commissions ont suivi cet événement, dont la toute première sur l'évaluation d'Eurojust ainsi qu'une conférence de haut niveau sur la migration et l'asile, organisée par le Parlement européen et le parlement de la présidence, en coopération avec les deux autres parlements du trio de présidences.

Le Parlement européen a encore renforcé sa coopération avec les parlements des présidences afin d'adapter les formats et ordres du jour des réunions aux exigences des réunions à distance. L'engagement et la détermination des présidences croate et allemande ainsi que du Parlement européen, avec tout son personnel, ont permis de renouer avec le programme ambitieux et qualitatif habituel d'activités interparlementaires en dépit des circonstances extraordinairement difficiles.

Les institutions européennes ont donné la preuve de leur solidité et de leur résilience dans cette crise. La prise de décision européenne à tous les niveaux a été garantie et les résultats ont été au rendez-vous. Des décisions sur le futur budget européen et le financement de la reprise ont été prises, avec des dispositions relatives au respect de l'état de droit, et un système viable de ressources propres a été mis en place pour l'avenir. Ces sujets ont aussi fait l'objet d'intenses discussions lors de réunions interparlementaires.

La conférence sur l'avenir de l'Europe est un autre sujet qui a été régulièrement évoqué lors de réunions interparlementaires; elle sera certainement au cœur des activités et débats interparlementaires en 2021. Les parlements nationaux joueront un rôle clé dans le débat sur la définition de l'avenir de l'Europe.

Nous nous félicitons de la coopération interparlementaire renforcée sur les questions liées à l'action extérieure de l'UE. Le Parlement européen met l'accent sur la surveillance des incidences de la crise sur les institutions démocratiques du monde entier. Nous attendons également avec impatience de pouvoir relancer notre partenariat transatlantique traditionnel, d'assumer un rôle plus important sur la scène internationale, en particulier dans les régions de notre voisinage, et de nouer une relation fructueuse et renforcer notre coopération avec le Parlement britannique.

L'année 2020 a profondément changé notre façon de travailler, et nous devons tirer les leçons de nos expériences acquises au cours de cette année exceptionnelle. Dans l'ensemble, la technologie a bien fonctionné et nous avons gagné de l'expérience avec les méthodes de travail virtuelles. Néanmoins, nous sommes convaincues que les relations interparlementaires reposent largement sur des échanges de personne à personne et que les rencontres interparlementaires ne peuvent être remplacées par des visioconférences. Les rencontres physiques présentent une dynamique et une signification différente, et nous attendons avec impatience de pouvoir reprendre ce type de réunions, dès que les circonstances le permettront. Naturellement, cela n'exclut pas la possibilité que les réunions à distance continuent à être utilisées en complément, lorsque cela sera utile.

Nous tenons à remercier Mme Mairead McGuinness, ancienne première vice-présidente, pour son dévouement et sa contribution aux relations du Parlement européen avec les parlements nationaux jusqu'à sa nomination à la Commission européenne en septembre 2020.

Le Parlement européen et les parlements nationaux de l'UE restent des partenaires clés pour ce qui est de définir l'avenir de l'Europe. Nous sommes déterminées à maintenir une étroite coopération dans tous nos domaines d'intérêt commun et à assurer le bon fonctionnement de la démocratie parlementaire à tous les niveaux, en Europe et au-delà.



Roberta Metsola
Première vice-présidente



Dita Charanzová
Vice-présidente

I. INCIDENCES DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LA COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

Pour ce qui est des activités interparlementaires, l'année 2020 a commencé tout à fait normalement. La réunion des présidents de la Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union européenne (COSAC) a eu lieu en janvier 2020 à Zagreb, le premier du cycle d'événements organisés par la présidence croate. En février 2020, le Parlement européen a accueilli dans ses locaux de Bruxelles plus de 100 parlementaires de différents États membres dans le cadre de la semaine parlementaire européenne. La Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et sur la politique de sécurité et de défense commune qui s'est tenue à Zagreb du 2 au 4 mars est la dernière rencontre interparlementaire qui a eu lieu en présentiel en 2020.

Très peu de temps après cette réunion, la situation liée à la COVID-19 a commencé à s'aggraver très fortement en Europe, et des mesures exceptionnelles ont été prises partout pour contenir la propagation du virus. Au Parlement européen, le Président David Sassoli a annoncé le 2 mars que plus de 130 événements prévus dans les locaux du Parlement, auxquels devaient participer entre 6 000 et 7 000 personnes, étaient annulés. Le Parlement européen a également fermé ses portes aux visiteurs.

L'augmentation du nombre d'infections a été fulgurant et l'épidémie a gagné le monde entier. La décision du Président d'interdire les événements avec des visiteurs externes a été prolongée dans les mois qui ont suivi jusqu'à la fin 2020. Les événements de toutes sortes ont été annulés, les visites et déplacements suspendus, et le personnel (et parfois les députés) ont été invités à travailler depuis leur domicile¹. Par conséquent, toutes les rencontres interparlementaires organisées par le Parlement européen entre mars et décembre 2020 ont été annulées, reportées ou remplacées par des réunions à distance.

De même, la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne, prévue à Helsinki en mai 2020, a été annulée. La réunion du groupe de contrôle parlementaire conjoint (GCPC) sur Europol, également prévue en mars 2020, a été remplacée par un échange d'informations écrit et électronique.

Toutefois, les travaux parlementaires se sont poursuivis. Si les sessions à distance sont restées l'exception plutôt que la règle pour les parlements nationaux, les adaptations nécessaires ont été apportées pour permettre aux députés d'examiner et de voter les nouvelles lois, dont beaucoup concernaient l'urgence sanitaire². Le Parlement européen a adopté un calendrier révisé des semaines de session, dont la première porterait sur les questions législatives urgentes. Les députés européens pouvaient être présents physiquement ou connectés par visioconférence. Des mesures ont également été mises en place pour permettre le vote par courrier électronique. Les mesures de distanciation sociale ont été appliquées au sein de la chambre³.

1 https://europarl.europa.eu/cmsdata/226105/WEB_No.27_National_Parliaments_procedures_following_COVID-19.pdf

2 En raison également de l'épidémie de COVID-19, un parlement national s'est réuni pour la première fois dans l'hémicycle du Parlement européen: les 150 députés belges ne pouvaient pas se réunir dans leur hémicycle habituel tout en respectant les mesures de distanciation sociale. Le débat sur le nouvel accord gouvernemental et sa ratification ont eu lieu à l'automne 2020 dans les locaux du Parlement européen.

3 https://europarl.europa.eu/cmsdata/226110/No.32_State_of_COVID-19_measures_in_Parliaments.pdf

Le Parlement européen, ainsi que les présidences croate et allemande du Conseil, ont adapté leurs programmes autant que possible. L'organisation de manifestations interparlementaires s'est poursuivie à un rythme assez soutenu, en particulier au cours du second semestre de 2020. Il a été possible d'assurer la continuité des activités en adaptant les formats, les ordres du jour et les procédures des réunions. Celles-ci ont eu recours à des procédures écrites et sont devenues virtuelles, plus courtes et plus nombreuses. L'adoption de textes politiques, qui font généralement l'objet d'intenses négociations lors des réunions, a été abandonnée ou remplacée par d'autres procédures. La coopération dans le cadre de la COSAC s'est poursuivie à distance, mais il a été nécessaire de s'accorder sur une certaine souplesse en ce qui concerne le règlement intérieur, qui ne prévoit pas de telles circonstances exceptionnelles. Par exemple, la présidence croate a décidé de remplacer la réunion plénière de la COSAC par une réunion extraordinaire des présidents, et la présidence allemande a tenu une « COSAC entièrement virtuelle » pour conclure son programme de présidence. Dans les deux cas, l'interprétation linguistique a été limitée en raison des limitations techniques des réunions à distance, et aucun texte n'a été adopté. Dans certains cas, les textes politiques ont été remplacés par des conclusions des présidents (Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune) ou par une lettre de la Présidence, ouverte aux signatures (COSAC).

Les circonstances politiques de 2020 ont rendu nécessaires davantage de débats urgents. Dans le cadre tant de la COSAC que de la Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune (CIP PESC/PSDC), la présidence allemande a pris l'initiative d'ajouter à l'ordre du jour un « débat d'urgence » (ou « *Aktuelle Stunde* » pour la COSAC virtuelle). L'objectif était de procéder à des échanges de vues plus spontanés dans des circonstances politiques en constante évolution. Les sujets étaient souvent liés aux politiques extérieures de l'UE. Cette tendance pourrait se poursuivre.

Le Parlement européen a repris les activités interparlementaires avec le groupe de contrôle parlementaire conjoint, organisé à distance en septembre 2020. Quatre réunions interparlementaires de commissions virtuelles ont fait suite à cette réunion, dont la toute première sur l'évaluation d'Eurojust ainsi qu'une conférence virtuelle de haut niveau sur la migration et l'asile, co-organisée par le parlement de la présidence (Allemagne), en coopération avec les deux autres parlements du trio de présidences (Portugal et Slovaquie), en novembre à Bruxelles.



En 2020, le même nombre de réunions interparlementaires de commissions a eu lieu qu'en 2019. Ce chiffre était déjà toutefois légèrement inférieur à la normale en raison des élections européennes. Il convient également de noter que la participation des députés des parlements nationaux a augmenté en 2020, probablement en raison des nouvelles mesures de participation à distance. En

raison des restrictions en matière de déplacements, très peu de réunions bilatérales ont été organisées au début de l'année 2020, et toutes les réunions bilatérales sont devenues virtuelles après mars 2020.

Le nombre de soumissions au titre des protocoles nos 1 et 2 a aussi été légèrement inférieur à celui d'une année législative normale, mais toutefois supérieur à 2019. Dans plusieurs cas, la nécessité de réagir rapidement à la pandémie a empêché le respect du délai de huit semaines réservé au contrôle de la subsidiarité, et le traitement des propositions législatives a été accéléré.

La pandémie a également permis un bond en avant pour le numérique, non seulement sur le plan technique, mais aussi en termes de comportement et d'attitude des personnes. Elle a accéléré la mise à disposition de solutions pour les réunions à distance et fait en sorte que les parlementaires et les orateurs de haut niveau soient plus disposés à participer virtuellement. Les réunions se sont également raccourcies et les échanges ont été plus ciblés. Certaines de ces expériences positives pourraient être maintenues à l'avenir et déboucher sur davantage de dialogues ad hoc, par exemple entre les rapporteurs du Parlement européen et des parlements nationaux, ou entre des députés européens et des membres des parlements nationaux exerçant des rôles institutionnels similaires, par exemple les présidents ou les vice-présidents de commission partageant les mêmes portefeuilles.

Outre cette évolution au niveau politique, la crise sanitaire a également entraîné une intensification des échanges d'informations (écrits) en ligne et électroniques entre les parlements, en particulier dans le cadre des réseaux CERDP et IPEX.⁴

4 Le Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires (CERDP) et le Réseau Communautaire d'Échange d'Informations Interparlementaires (IPEX).

II. GRANDES ÉVOLUTIONS ET PRINCIPAUX DOSSIERS À L'ORDRE DU JOUR INTERPARLEMENTAIRE EN 2020

a. Cadre politique

Les travaux de la direction des relations avec les parlements nationaux ont été menés sous la direction et l'encadrement politique de M. David Sassoli, Président du Parlement européen, de Mme Mairead McGuinness, première vice-présidente, ainsi que de Mme Dita Charanzová, vice-présidente chargée des relations avec les parlements nationaux, et de M. Antonio Tajani, président de la commission des affaires constitutionnelles (AFCO) et de la Conférence des présidents des commissions. À la mi-novembre 2020, Mme Roberta Metsola a été élue première vice-présidente du Parlement européen et a remplacé Mme McGuinness lorsque celle-ci est devenue commissaire européenne en charge des services financiers, de la stabilité financière et de l'union des marchés de capitaux.

L'année 2020, première année complète de cette législature, s'annonçait déjà comme une année difficile sur le plan politique, même sans la pandémie. Les thèmes à aborder étaient d'une haute importance, liés au programme stratégique du Conseil européen et aux nouvelles priorités de la Commission, approuvées par le Parlement européen lorsqu'il a confirmé la nouvelle Commission à la fin de l'année 2019. L'accord sur le CFP, avec l'ensemble de la législation y afférente, la conclusion du nouveau partenariat entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, le pacte vert pour l'Europe et la stratégie numérique, ainsi que le lancement de la conférence sur l'avenir de l'Europe étaient autant de sujets devant déjà figurer à l'ordre du jour des réunions interparlementaires. Le renforcement du rôle de l'Union en tant qu'acteur mondial était un autre sujet important à débattre dans de nombreuses enceintes interparlementaires.

Dès mars 2020, la pandémie est devenue un sujet supplémentaire inévitable lors de nombreuses réunions. Les parlements ont procédé à un échange de vues et d'expériences sur les mesures de lutte contre la propagation du virus et sur la manière de maintenir les fonctions essentielles des parlements et le travail parlementaire dans les circonstances difficiles dues à la pandémie.

L'état de droit dans l'UE a également fait l'objet de discussions intenses en 2020. Ce débat était en partie lié au CFP et à la facilité pour la reprise et la résilience, créée pour atténuer les effets économiques et sociaux à long terme de la pandémie. Les défis en matière de sécurité et de migration ont également été fortement aggravés par la crise et ont fait l'objet de discussions lors de réunions et d'échanges interparlementaires.



Réunion en visioconférence de la Conférence des présidents du PE et de M. David Sassoli, président du PE, avec M. Wolfgang Schäuble, président du Bundestag, en mai 2020 © Union européenne 2020 – PE/Daina LE LARDIC

b. Thèmes transversaux

Traditionnellement, la coopération interparlementaire se concentre sur les questions et discussions relevant de la sphère politique et institutionnelle. Le système d'alerte précoce, qui relie les parlements nationaux au processus législatif de l'Union grâce au contrôle de la subsidiarité, a suscité un vaste dialogue législatif allant bien au-delà de la subsidiarité. Ces dernières années, une attention particulière a également été accordée au contrôle parlementaire et à la surveillance de l'action et des agences exécutives européennes, en particulier dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. La coopération parlementaire se développe également dans le domaine des politiques extérieures de l'Union, principalement dans le cadre de la PESC/PSDC, mais aussi de la diplomatie parlementaire, du soutien à la démocratie et de la coopération dans les enceintes multilatérales et même mondiales, afin de défendre les valeurs et les intérêts européens.

En 2020, les thèmes récurrents suivants ont été abordés dans plusieurs enceintes interparlementaires et discussions bilatérales:

i. La conférence sur l'avenir de l'Europe

Dès décembre 2019, la Commission et le Parlement européen ont proposé d'organiser une conférence afin de réfléchir au rôle de l'UE dans un environnement international en constante évolution et aux adaptations nécessaires pour faire face aux réalités du XXI^e siècle. La pandémie a permis de souligner plus clairement que jamais le besoin urgent d'autoréflexion et de discussion sur la réforme et le renouvellement de l'UE.

Le Parlement européen a adopté deux résolutions en 2020, l'une en janvier et l'autre en juin, sur la conférence sur l'avenir de l'Europe⁵. Les députés invitaient le Conseil à être ouvert aux réformes inspirées par la Conférence, y compris aux modifications des traités. Le Parlement européen s'est engagé à lancer la conférence dès que possible, et était prêt à le faire en 2020. Les députés ont souligné que la crise sanitaire soulevait encore plus de questions nécessitant une réflexion: le renforcement des pouvoirs d'action de l'Union en cas de menaces transfrontières pour la santé, ou la nécessité de nouveaux instruments pour faire en sorte que, à l'avenir, l'Union puisse agir sans délai en cas de crise afin de coordonner, d'organiser la solidarité ou de réagir aux atteintes aux droits fondamentaux.

Depuis 2019, les parlements nationaux manifestent la ferme volonté d'être associés aux travaux de la conférence, ce qui a encore été souligné à plusieurs reprises en 2020, en particulier dans le cadre de la COSAC. Naturellement, les parlements nationaux ont un rôle crucial à jouer, tant dans les relations avec les citoyens, en coopération avec le Parlement européen, que sur le plan formel en cas de modification des traités. La présidence allemande a plaidé en faveur d'une forte participation des parlements nationaux. Les présidences croate et allemande ont toutes deux adressé des lettres de la présidence aux institutions de l'UE, cosignées par la majorité des présidents des délégations des parlements nationaux. Le Parlement européen s'est également exprimé en faveur d'une participation appropriée des parlements nationaux et d'une véritable dimension parlementaire pour la conférence.

5 Résolution du Parlement européen du 15 janvier 2020 sur la position du Parlement européen concernant la conférence sur l'avenir de l'Europe (textes adoptés de cette date, P9_TA(2020)0010); Résolution du Parlement européen du 18 juin 2020 sur la position du Parlement européen concernant la conférence sur l'avenir de l'Europe (textes adoptés de cette date, P9_TA(2020)0153).

ii. État de droit, démocratie et droits fondamentaux

La Commission a adopté un cadre afin de faire face aux évolutions dans certains pays de l'UE qui constituent des menaces systémiques pour l'état de droit. L'inscription du respect de l'état de droit comme priorité transversale dans toutes les politiques de l'Union s'est également reflétée dans divers débats interparlementaires, y compris sur une base bilatérale.

Une réunion spéciale de la COSAC a été organisée pour discuter de l'état de droit avec Věra Jourová, vice-présidente de la Commission, et Didier Reynders, commissaire. Les parlementaires ont fait part de leur volonté de voir ce sujet abordé régulièrement, par exemple dans le cadre du rapport annuel de la Commission sur l'état de droit.

Le 10 novembre, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement a organisé une réunion interparlementaire de commissions sur « Le premier rapport annuel sur l'état de droit établi par la Commission et le rôle des parlements nationaux », qui a permis aux parlementaires de partager leurs expériences sur le rôle de leurs parlements nationaux. Il a également été question de l'incidence des mesures relatives à la COVID-19 sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux, en s'intéressant en particulier au contrôle exercé par les parlements nationaux pendant cette période.

iii. Négociation de l'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a quitté l'UE le 31 janvier 2020 et, jusqu'à la fin de 2020, une période de transition a été prévue pour permettre au Royaume-Uni de continuer à faire partie du marché unique et de l'union douanière tant que les négociations sur les relations futures étaient en cours. L'accord sur les relations futures entre l'UE et le Royaume-Uni n'a été conclu que le 24 décembre 2020. Les relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, et plus particulièrement la négociation de l'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni, ont été un thème récurrent des discussions interparlementaires qui ont eu lieu tout au long de l'année 2020.

Les présidents de la COSAC ont tenu deux réunions spéciales avec Michel Barnier, négociateur en chef de l'Union européenne, en juin et en septembre 2020. Dans le cadre de ces deux réunions, M. Barnier a informé les présidents de la COSAC des dernières évolutions, avec la participation du président du groupe de coordination du Parlement européen sur le Royaume-Uni, M. David McAllister. Dans le cadre de la 7^e réunion du groupe de contrôle parlementaire conjoint sur Europol, en septembre 2020, des discussions ont eu lieu sur les défis liés au Brexit dans la perspective du futur rôle d'Europol et les normes de l'Union non négociables dans le cadre de la future coopération entre Europol et le Royaume-Uni. Les défis liés au Brexit concernant la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transfrontière ont également fait l'objet de discussions au sein de la réunion interparlementaire de commissions sur l'évaluation des activités d'Eurojust en décembre 2020.

Les chambres du Parlement britannique ont participé à des activités interparlementaires en 2020 (à partir de février) en tant qu'observateurs de pays tiers ou invités spéciaux, selon les règles

des différentes conférences interparlementaires. Les commissions du Parlement européen ont occasionnellement invité des représentants du Parlement britannique, lorsque l'occasion s'y prêtait. De nombreux échanges bilatéraux avec le Parlement britannique se sont poursuivis en 2020, en particulier avec la Chambre des lords.

iv. Budget de l'UE et plan de relance

Le plan financier à long terme pour les sept prochaines années, le CFP 2021-2027, a été un sujet important à régler en 2020, en plus du plan de relance pour l'Europe, qui vise à répondre à la crise sanitaire et à ses lourdes répercussions sur l'économie européenne. Les débats et échanges interparlementaires ont consacré un temps considérable à ce sujet, qui figurait en bonne place à l'ordre du jour des deux présidences en 2020. La lettre de la présidence croate, cosignée par de nombreux présidents de la COSAC, invitait les institutions de l'Union à adopter en temps utile le CFP et le plan de relance pour l'Europe.

La majorité des parlements se sont félicités de l'accord historique du Conseil européen en date du 21 juillet 2020 sur le CFP et le plan de relance. La décision relative au nouveau système de ressources propres doit être ratifiée par la plupart des parlements nationaux. Lors des échanges interparlementaires de 2020, le Parlement européen a saisi toutes les occasions pour souligner l'urgence d'un processus de ratification sans heurts dans les États membres, tout en défendant sa propre position de ne pas réduire le CFP en raison de la facilité pour la relance.

Les débats qui ont eu lieu lors de la 15e conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne (CIP SCEG), en octobre 2020, ont porté essentiellement sur les conséquences économiques de la crise. L'argument général des parlements dans ces échanges était que les parlements nationaux devraient être associés à l'élaboration et à l'adoption des plans pour la reprise et la résilience, et pas seulement à leur examen. Le même message a également dominé les débats de la COSAC.

v. Transitions écologique et numérique

Les transitions écologique et numérique dans un monde en mutation sont une priorité de la Commission, dirigée par la présidente Ursula von der Leyen. La pandémie de COVID-19 a rendu les objectifs numériques et verts de l'UE plus importants que jamais et a montré que ces transformations pouvaient se produire très rapidement. Le Parlement européen est un fervent défenseur de ces priorités et s'est battu pour qu'elles reçoivent un financement adéquat, indispensable à leur réussite.

En février 2020, la CIP SCEG s'est aussi penchée sur le changement climatique et le rôle que les politiques économiques, budgétaires et sociales de l'Union peuvent jouer à cet égard. Tous les intervenants principaux ont souligné l'importance d'une action immédiate dans la lutte contre le changement climatique.

M. Frans Timmermans, vice-président exécutif de la Commission chargé du pacte vert pour l'Europe, s'est adressé aux présidents de la COSAC en septembre 2020 et leur a parlé de ce sujet et des défis

qui y sont liés. Il a souligné l'importance de la phase de redressement de l'UE et du rôle crucial des parlements nationaux tant pour traduire les décisions du Conseil européen en mesures concrètes, nécessitant une ratification par les parlements nationaux, que pour établir des programmes nationaux. Il a également souligné qu'il importait de garantir un budget adéquat pour une économie et une société vertes, résilientes et à l'épreuve du temps.

vi. Rôle de l'Union dans le monde: relations internationales et multilatéralisme - migration et asile

La nécessité de renforcer le rôle de l'UE dans le monde est devenue encore plus évidente en 2020, alors qu'elle était confrontée aux défis nombreux et aux multiples facettes liées à la lutte contre la pandémie de COVID-19, la lutte contre le changement climatique, la promotion de la transformation numérique, le renforcement de la politique de sécurité commune et du système multilatéral fondé sur des règles, et la lutte contre toute baisse normative en matière de démocratie et de droits de l'homme.

Dans le cadre de la CIP PESC/PSDC, les échanges se sont concentrés sur le rôle moteur de l'UE à l'échelle mondiale dans un environnement extérieur de plus en plus complexe. La nécessité urgente d'une coordination stratégique et d'une plus grande unité et proactivité dans l'action extérieure a été soulignée, et une attention particulière a été accordée à la situation post-électorale en Biélorussie.

Pour la première fois, le Parlement européen a organisé une conférence de haut niveau sur la migration et l'asile en novembre 2020, en collaboration avec le Bundestag allemand. Cet événement devait être organisé à Bruxelles et avait été planifié dans le cadre du programme du trio de présidences des parlements allemand, portugais et slovène. Le président du Parlement européen, M. David Sassoli, la présidente de la Commission européenne, Mme Ursula von der Leyen, et les présidents des parlements allemand, portugais et slovène sont intervenus dans le cadre de cette conférence de haut niveau.

Les ordres du jour de la COSAC ont consacré un temps considérable aux débats sur les politiques extérieures, y compris le rôle de l'Union européenne en Afrique et les relations entre l'Union européenne et les États-Unis, en particulier dans la perspective de la nouvelle administration américaine. De nombreux parlementaires ont suggéré que le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union renforcent la collaboration et le dialogue avec leurs homologues américains et africains dans un avenir proche. Par ailleurs, il a été souligné qu'il était tout aussi important d'investir dans le renforcement de l'autonomie stratégique de l'UE et dans sa capacité à agir efficacement à l'avenir.

1. ORGANES INTERPARLEMENTAIRES INSTITUTIONNELS

1.1 Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union (COSAC)

La COSAC (Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union) a été établie en novembre 1989 à Paris. Elle revêt un caractère unique en ce sens qu'elle est la seule enceinte interparlementaire consacrée par les traités (protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne). Le parlement national de l'État membre qui exerce la présidence tournante du Conseil joue un rôle prépondérant dans la définition de l'orientation et des travaux de la COSAC. Il est épaulé par une troïka présidentielle, dont le Parlement européen est membre permanent. La présidence bénéficie du soutien organisationnel d'un secrétariat restreint, assuré par le Parlement européen et dirigé par un fonctionnaire détaché d'un parlement national (« membre permanent »). Voir www.ipex.eu



La réunion des présidents de la COSAC qui s'est tenue à Zagreb les 20 et 21 janvier 2020, la première manifestation interparlementaire en 2020 et la première de la présidence croate, a été la seule manifestation de la COSAC qui a eu lieu en 2020 en présentiel comme prévu. Il s'agissait également de la dernière réunion à laquelle le Royaume-Uni participait en tant qu'État membre de l'UE.

La réunion s'est concentrée sur les priorités de la présidence croate: « une Europe qui développe, connecte, protège et influence ». Le débat entre parlementaires a porté sur diverses questions, notamment l'élargissement, la migration, le cadre financier pluriannuel et la conférence sur l'avenir de l'Europe, qui devait être au centre de la réunion plénière de mai 2020. Avant l'épidémie de COVID-19, la présidence croate s'est concentrée sur le nouveau mandat institutionnel (nouveau Parlement européen et nouvelle Commission) et visait à analyser la manière dont les parlements exercent leurs fonctions de contrôle et dont ils coopèrent avec les différents organes de l'UE. Cette question a été au centre du rapport semestriel de la COSAC préparé par la présidence croate.

En mars 2020, il était manifeste qu'en raison de la pandémie de COVID-19, le Parlement croate ne pourrait pas organiser la LXIIIe réunion plénière de la COSAC à Zagreb. La réunion a donc été annulée. Néanmoins, alors que, par ailleurs, le 22 mars 2020, un séisme important avait frappé Zagreb et les locaux du Parlement croate la présidence croate a organisé une réunion extraordinaire des présidents de la COSAC. Celle-ci s'est tenue à distance le 16 juin 2020, en remplacement de la plénière de la COSAC. Elle a porté, d'une part, sur la réponse de l'Union européenne à l'émergence du coronavirus et ses répercussions sur le budget de l'Union, et, d'autre part, sur les travaux de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.



Photo de famille, réunion des présidents de la COSAC, les 20 et 21 janvier 2020, à Zagreb © Présidence croate

La présidence allemande a inévitablement continué de mettre l'accent sur la pandémie et la reprise économique de l'Union. Elle a aussi accordé l'attention requise aux relations futures de l'Union avec le Royaume-Uni, au pacte vert pour l'Europe, à la transformation numérique et à la souveraineté numérique, aux questions de migration, à l'état de droit et aux questions de politique étrangère. Le Bundestag et le Bundesrat allemands ont orienté les discussions de la COSAC principalement vers les conséquences de la pandémie de COVID-19 et les enseignements à en tirer. Par ailleurs, ils ont poursuivi la réflexion interparlementaire sur l'avenir de l'Union européenne. En outre, certains échanges ont été consacrés à des thèmes de politique extérieure, comme les relations transatlantiques et les relations de l'Union avec l'Afrique. Les réunions organisées sous la présidence allemande ont eu lieu à distance, qu'il s'agisse de la réunion des présidents du 14 septembre ou de la « COSAC virtuelle », conférence qui s'est tenue les 30 novembre et 1er décembre 2020. La présidence allemande a confirmé qu'en accord avec les parlements de la COSAC, elle comptait n'inviter des représentants de pays tiers aux manifestations de cette dernière que lorsque les sujets à l'ordre du jour les concernent. Dans le même temps, de nombreux parlementaires se sont dits désireux que la COSAC établisse des contacts et organise des réunions ad hoc avec les parlements de pays tiers, notamment ceux des États-Unis et des pays africains.



Conférence virtuelle de la COSAC, les 30 novembre et 1er décembre 2020, organisée à Berlin © Présidence allemande

En raison des circonstances et des difficultés évidentes liées au fait de négocier un texte politique à distance, ni la présidence croate ni la présidence allemande n'ont présenté de contribution de la COSAC pour adoption. Toutefois, les deux présidences ont adressé des lettres aux présidents des trois institutions à propos de la conférence sur l'avenir de l'Europe, soulignant qu'il importe de procéder à son lancement le plus rapidement possible et de veiller à ce que les parlements nationaux y jouent un rôle important.

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence majeure sur le fonctionnement de la COSAC, mais dans l'ensemble, les présidences croate et allemande ont réussi, avec le soutien de la troïka présidentielle et du Parlement européen, à poursuivre les travaux et à garantir la continuité des activités en adaptant les méthodes de travail. Les deux rapports semestriels de la COSAC pour 2020 ont ainsi pu être adoptés.

En outre, pour la première fois, un grand nombre de réunions extraordinaires ont été organisées à distance. Plusieurs échanges de vues informels des présidents de la COSAC ont eu lieu par vidéoconférence avec des orateurs de haut niveau (notamment avec le négociateur en chef, Michel Barnier, sur le Brexit, avec la vice-présidente de la Commission, Věra Jourová, et le commissaire Didier Reynders, sur l'état de droit, ainsi qu'avec la vice-présidente exécutive de la Commission, Margrethe Vestager, sur la stratégie industrielle européenne et la concurrence). En outre, en partie grâce à la flexibilité offerte par les réunions à distance, les réunions préparatoires de la troïka présidentielle ont pu être organisées bien avant les réunions proprement dites de la COSAC, plutôt que la veille au soir. Les membres de la troïka ont ainsi disposé de plus de temps pour mener un échange plus approfondi sur les décisions qui devaient être prises par la présidence. Reste à voir si la COSAC entend pérenniser ces échanges informels avec des orateurs de haut niveau ou ces réunions séparées (ou extraordinaires) de la troïka présidentielle.

Voir l'annexe I pour les manifestations et réunions de la COSAC.

Principales évolutions en 2020:

- Les échanges de la COSAC se sont multipliés en 2020, étant donné que plusieurs échanges de vues informels avec des orateurs de haut niveau (y compris des commissaires européens et le négociateur en chef) ont été organisés par vidéoconférence sur des questions d'actualité.
- Tandis que les parlements de la COSAC ont confirmé leur intention de n'inviter des pays tiers aux manifestations organisée que lorsque les thèmes de l'ordre du jour les concernent, les parlementaires se sont félicités que la COSAC développe des contacts et organise des réunions ad hoc avec les parlements de pays tiers.
- En dépit des difficultés liées à la pandémie, la délégation du Parlement européen est parvenue cette année à maintenir des relations étroites avec les parlements de la présidence du Conseil de l'Union ainsi que la coopération au sein de la troïka présidentielle.

1.2 Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne (CPPUE)

Les lignes directrices de Stockholm pour la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne ont été adoptées en 2010. Celles-ci prévoient une réunion annuelle des présidents des parlements nationaux, organisée par l'État membre qui exerce la présidence du second semestre d'une année donnée, de manière à avoir lieu pendant la présidence de printemps de l'année suivante. Cette conférence adopte des conclusions non contraignantes de la présidence. Elle est également chargée de superviser la coordination des activités interparlementaires de l'Union européenne.

L'ordre du jour de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne est préparé par la réunion des secrétaires généraux des parlements de l'Union. Voir www.ipex.eu

La Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne (CPPUE), qui devait se tenir à Helsinki (Finlande) en mai 2020, a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19. Organiser cette conférence à distance n'était pas envisageable. En effet, elle est par définition axée sur la mise en réseau. En outre, les installations techniques nécessaires pour organiser une conférence multilingue n'étaient pas opérationnelles au printemps 2020.

Toutefois, un travail de fond important a été accompli pour exécuter le mandat de la CPPUE précédente.

La CPPUE qui s'est tenue à Vienne en avril 2019 avait demandé à la présidence finlandaise d'organiser un groupe de travail en vue d'adapter à la situation actuelle les lignes directrices adoptées à Lisbonne sur la coopération interparlementaire dans l'Union. Les lignes directrices de Lisbonne, qui fournissent un cadre général pour la coopération interparlementaire, ont été approuvées en 2008 avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. En 2019, elles étaient devenues obsolètes et ne reflétaient pas l'évolution de la coopération interparlementaire.

Le groupe de travail avait été invité à élaborer un rapport pour la conférence des présidents des parlements de l'Union européenne, qui devait se tenir à Helsinki en 2020 sur les sujets suivants:

- l'adaptation technique des lignes directrices aux conditions de travail en vigueur, avec une utilisation plus stricte des références aux traités et une révision linguistique des lignes directrices dans leur ensemble;
- l'intégration de nouveaux formats de conférence dans les lignes directrices, tels que la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne, la Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et sur la politique de sécurité et de défense commune ou le groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol;
- l'amélioration de l'utilisation des moyens de communication modernes afin de faciliter la coopération interparlementaire.

La CPPUE avait également demandé à la présidence finlandaise de préparer une vision commune adéquate au sujet de la réunion interparlementaire de commissions que le Parlement européen devait organiser sur l'évaluation d'Eurojust, afin que la Conférence des présidents des parlements à Helsinki puisse parvenir à des conclusions sur ces questions.

La présidence finlandaise a mis en place un groupe de travail technique au sein du personnel et a soumis deux projets de documents à la réunion des secrétaires généraux de janvier 2020: le projet de lignes directrices actualisées et un document sur les moyens de communication modernes. La présidence a également élaboré un document distinct sur la réunion interparlementaire de commissions sur l'évaluation d'Eurojust.

Il a été donné pleinement suite à la conférence de Vienne, avec une mise à jour technique et linguistique des lignes directrices. Les évolutions postérieures au traité de Lisbonne, en particulier les nouvelles conférences interparlementaires et le contrôle et l'évaluation conjoints dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, ont été intégrées de manière cohérente. La nouvelle version des lignes directrices comporte davantage d'informations. Des références aux bases juridiques et au règlement intérieur de chaque organe interparlementaire ont été ajoutées. Cette mise à jour laisse la porte ouverte à des évolutions ultérieures.

La présidence finlandaise a également élaboré un document sur les moyens de communication modernes. Ce texte suggère notamment d'utiliser les TIC pour améliorer les réunions interparlementaires et les rendre plus vivantes. Certaines réunions techniques (du personnel) du groupe de travail chargé de préparer le document pourraient être partiellement remplacées par des outils de travail en ligne et des vidéoconférences. Du fait des progrès techniques accomplis pendant la pandémie, certains passages du document sont déjà obsolètes.

Lors de leur réunion de janvier 2020, les secrétaires généraux ont préparé les documents qui seront soumis à la CPPUE pour adoption. Or, la CPPUE prévue à Helsinki a été annulée. L'adoption finale du projet de lignes directrices devrait donc avoir lieu à celle qui doit avoir lieu à Berlin en 2021.

Près d'un an après l'entrée en vigueur du règlement Eurojust, en décembre 2019, la première réunion interparlementaire de commissions sur Eurojust a été organisée par le Parlement européen en coopération avec le Parlement de la présidence, en novembre 2020 (voir le chapitre 3.2).

Lors de leur réunion à Helsinki, les secrétaires généraux ont également adopté le rapport annuel et les conclusions sur IPEX, en plus de débattre de la conférence sur l'avenir de l'Europe. Le secrétaire général du Parlement européen, M. Klaus Welle, a prononcé un discours liminaire intitulé « Le Parlement européen après les élections européennes de 2019 ».

Principales évolutions en 2020:

- En 2020, la pandémie a empêché la tenue de la CPPUE. Toutefois, un important travail de fond a été réalisé au niveau des secrétaires généraux. Trois projets de documents ont été rédigés sur les sujets suivants: la révision des lignes directrices sur la coopération interparlementaire; les moyens de communication modernes; et la réunion interparlementaire de commissions sur l'évaluation d'Eurojust.

2. CONFÉRENCES INTERPARLEMENTAIRES

2.1 Semaine parlementaire européenne, conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union, et conférence sur le Semestre européen

La conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union (mise en place conformément à l'article 13 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire [également nommé «pacte budgétaire»]) fournit un cadre pour le débat et l'échange d'informations et de bonnes pratiques concernant l'application des dispositions pertinentes ainsi que pour la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

La conférence sur le Semestre européen permettra d'échanger des informations sur les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des cycles du Semestre européen et de renforcer la coopération afin de contrôler l'action des organes exécutifs nationaux et européens.

À elles deux, ces conférences constituent la semaine parlementaire européenne, au cours de laquelle des parlementaires de toute l'Union se réunissent pour débattre de questions économiques, budgétaires et sociales. Les deux conférences reviennent désormais de manière régulière dans le calendrier des activités interparlementaires et constituent de véritables enceintes de débat interparlementaire dans ces domaines d'action importants.

L'édition 2020 de la semaine parlementaire européenne, coorganisée par le Parlement européen et le Parlement croate, a eu lieu les 18 et 19 février 2020 à Bruxelles. Cette neuvième édition de la conférence a rassemblé 111 députés issus de 28 parlements (34 chambres) de 25 États membres de l'Union, avec des observateurs du Monténégro et de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que des invités spéciaux de Norvège. Cette fois encore, le nombre de participants était élevé, ce qui témoigne du succès et de l'importance de la manifestation, ainsi que de l'intérêt des parlements nationaux à discuter et à échanger sur les priorités économiques, budgétaires et sociales.

Parmi les principaux intervenants et invités figuraient le président du Parlement européen, M. David Sassoli, le président du Sabor croate, M. Gordan Jandroković, le président du Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN), M. Zdravko Marić, le président de l'Eurogroupe, M. Mário Centeno, le vice-président de la Commission européenne, M. Valdis Dombrovskis et le commissaire à l'économie, M. Paolo Gentiloni.

Lors de la conférence sur le Semestre européen, les membres des parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen ont notamment abordé les thèmes suivants: l'achèvement de l'union bancaire et de l'union des marchés des capitaux; la réforme de l'architecture de la gouvernance économique; le fait de parvenir à une plus grande responsabilité démocratique de la gouvernance économique; et la mise en place du nouvel instrument budgétaire de convergence et de compétitivité, la proposition relative à un régime européen de réassurance des prestations de chômage et le réexamen du cadre du Semestre européen.

Le débat sur le Semestre européen a été suivi par trois réunions interparlementaires de commissions (organisées par les commissions BUDG, ECON et EMPL⁶ du Parlement européen), qui se sont tenues

⁶ La commission des budgets, la commission des affaires économiques et monétaires et la commission de l'emploi et des affaires sociales.

en parallèle pour aborder une série de sujets, tels qu'un système fiscal international, la viabilité des finances, une garantie européenne pour l'enfance, des salaires minimums équitables, le prochain CFP et de nouvelles ressources propres pour faire face aux enjeux mondiaux.

En 2020, la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne a pour la première fois abordé les aspects environnementaux, et en particulier le changement climatique et le rôle que les politiques économiques, budgétaires et sociales de l'Union peuvent jouer à cet égard. Tous les principaux intervenants de la première session ont souligné l'importance d'une action immédiate dans la lutte contre le changement climatique et l'incidence de celui-ci sur les politiques économiques, budgétaires et sociales de l'Union. Le pacte vert pour l'Europe est appelé à devenir le moteur d'un nouveau cycle de grands changements. Néanmoins, il devrait être considéré comme un plan visant à transformer l'économie européenne de manière à créer des conditions de concurrence équitables pour tous les États membres dans le processus de transition vers une économie à faible intensité de carbone. Cela suppose des investissements publics et privés à grande échelle, dont il y a lieu de tenir compte dans les négociations en cours sur le nouveau CFP, qui prévoit la mise en place du mécanisme pour une transition juste. Ce sont là quelques-unes des déclarations faites par les participants.

Une deuxième session a été consacrée à des compétences et à des emplois pour une croissance inclusive. De nombreuses interventions ont souligné que la garantie européenne pour la jeunesse devrait être renforcée en vue de promouvoir l'emploi et l'inclusion des jeunes, ainsi que le développement de la main-d'œuvre et son adaptabilité à l'évolution des besoins des marchés du travail. D'autres ont indiqué que la transformation verte et numérique constitue une occasion unique, mais en même temps une menace, et qu'il convient dès lors de créer des systèmes d'éducation et de formation adéquats permettant de doter les personnes des qualifications et compétences nécessaires pour tirer parti du potentiel de cette révolution. Au 21^e siècle, un marché du travail compétitif doit être durable et sûr pour créer une croissance inclusive.

Comme il est d'usage au second semestre, la 15^e conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne a eu lieu à Berlin le 12 octobre 2020. La réunion, qui a été organisée à distance depuis le Bundestag allemand, a rassemblé 126 membres des parlements nationaux et neuf députés au Parlement européen.



Semaine parlementaire européenne, les 18 et 19 février 2020, Parlement européen (Bruxelles) © Union européenne 2020 – PE/Emilie GOMEZ



En raison de la pandémie de COVID-19, les débats de la conférence ont été axés sur les conséquences économiques de la crise. Les députés au Parlement européen et les membres des parlements nationaux ont eu l'occasion de discuter de l'interaction entre la politique monétaire et la politique budgétaire ainsi que de l'avenir des règles

budgétaires, et de contribuer à une approche ciblée des mesures destinées à favoriser la relance économique de l'Europe. Le débat a mis en évidence le vif intérêt des parlements nationaux à être étroitement associés à l'ensemble du processus. Tous les députés qui ont pris la parole ont souligné que le compromis de juillet était historique et ont encouragé les co-législateur à l'adopter rapidement. Ce débat a également montré qu'il était crucial d'associer les parlements nationaux et le Parlement européen au processus d'élaboration et d'adoption des plans pour la reprise et la résilience. Le document d'orientation de la Commission partage ce point de vue: il encourage les États membres à publier leurs plans pour la reprise et la résilience à un stade précoce afin de permettre au Parlement européen, aux autres États membres, à la Commission européenne et au grand public d'avoir une vue d'ensemble des mesures qui figurent dans ces plans. Les membres des parlements nationaux ont souligné l'importance de disposer de nouvelles ressources propres solides afin de stabiliser et de renforcer le budget de l'Union.

Principales évolutions en 2020:

- Pour la troisième année consécutive, le programme de la semaine parlementaire européenne a été concentré sur un jour et demi, la conférence sur le Semestre européen ayant été fusionnée avec la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union. En outre, cette édition a acquis une réelle dimension écologique, puisque l'accent a été mis sur le changement climatique et son rôle croissant dans les politiques économiques, budgétaires et sociales de l'Union.

2.2 Conférence Interparlementaire sur la Politique Étrangère et de Sécurité Commune et sur la Politique de Sécurité et de Défense Commune (Conférence Interparlementaire pour la PESC/PSDC)

Instituée par une décision de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne en 2012, la conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune (conférence interparlementaire PESC/PSDC) est la plateforme interparlementaire pour les débats sur la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Union. Organisée deux fois par an par le Parlement de l'État membre de l'Union exerçant la présidence tournante du Conseil, en étroite collaboration avec le Parlement européen, la conférence réunit régulièrement des parlementaires de toute l'Union. En outre, la commission des affaires étrangères (AFET) du Parlement européen invite régulièrement les parlements nationaux à ses réunions à Bruxelles, complétant le dialogue interparlementaire dans ce domaine d'action essentiel.

En 2020, la 16e session de la conférence interparlementaire PESC/PSDC s'est déroulée à Zagreb (du 2 au 4 mars) en présentiel, tandis que la 17e session a eu lieu à Berlin à distance (le 4 septembre). Les délégations du Parlement européen aux deux réunions étaient composées de membres de la commission AFET et de la sous-commission « sécurité et défense » (SEDE), et elles étaient présidées par M. David McAllister, président de la commission AFET.

82 parlementaires des parlements nationaux de l'Union ont participé à la conférence interparlementaire PESC/PSDC à Zagreb. À la suite des propositions de réforme formulées par le président de la délégation du Parlement européen lors de la précédente conférence interparlementaire à Helsinki en septembre 2019, la présidence croate a introduit deux innovations qui ont contribué à rendre la conférence interparlementaire plus dynamique et plus pertinente. La présidence croate a rétabli la pratique consistant à faire adopter des conclusions par toutes les délégations, et elle a également inscrit à l'ordre du jour un débat d'urgence. Les chefs de délégation ont ainsi pu choisir un thème en fonction de l'évolution récente de la situation, ce qui leur a permis d'avoir leur mot à dire sur l'ordre du jour et de réagir aux événements d'actualité au moment de la conférence.



Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et sur la politique de sécurité et de défense commune, du 2 au 4 mars 2020, à Zagreb © Présidence croate

La conférence était divisée en trois sessions: les défis mondiaux à relever pour une Europe résiliente et influente; les Balkans occidentaux; et le renforcement de la coopération et de l'industrie européennes dans le domaine de la défense.

En outre, trois ateliers ont été organisés sur les thèmes suivants:

- Le partenariat oriental après 2020;
- CSP: le défi de la cohérence des initiatives de défense de l'Union et le rôle des Parlements européen et nationaux;
- Le rôle des femmes au service de la paix et de la sécurité.

Dans les conclusions, les participants à la conférence ont souligné que, dans un environnement externe de plus en plus complexe, l'Union devait endosser un rôle de premier plan au niveau mondial. Ils sont convenus de la nécessité urgente d'une coordination politique et stratégique, et d'une action extérieure plus unifiée et proactive. Ils ont souligné l'importance de maintenir une dotation budgétaire appropriée dans le but de réaliser ces ambitions. En outre, ils se sont félicités de l'engagement de la Commission en faveur de la perspective d'adhésion des Balkans occidentaux, tout en soulignant que l'Union doit continuer à encourager la consolidation démocratique et leur apporter un soutien pour contrer les menaces climatiques et autres menaces pour la sécurité.

Au cours du second semestre de 2020, 121 parlementaires issus des parlements nationaux des 27 États membres de l'Union et du Parlement européen ont participé à la conférence interparlementaire PESC/PSDC organisée à distance à Berlin. Cinq délégations parlementaires de pays non membres de l'Union ont également assisté à la conférence.

Au cours du premier cycle de la conférence, les participants ont discuté des questions actuelles de politique étrangère et de sécurité avec Josep Borrell Fontelles, haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-président de la Commission européenne, qui était en Égypte, au Caire, pour mener des discussions avec des représentants du gouvernement égyptien et de la Ligue arabe. Un large éventail de sujets a été abordés. Toutefois, le débat a été principalement dominé par la situation post-électorale en Biélorussie. Au cours du deuxième cycle, les membres ont discuté de la mise en place d'une Union européenne de la défense et du réalignement stratégique de la politique de sécurité et de défense de l'Union. Ronja Kempin, de l'Institut allemand pour les affaires internationales et la sécurité (SWP⁷), a posé le cadre du débat par son allocution introductive.

Dans leur déclaration finale, les coprésidents, M. David McAllister et M. Dietmar Nietan (respectivement présidents de la délégation du Parlement européen et de la délégation allemande) ont réaffirmé la nécessité d'une politique étrangère et de sécurité de l'Union plus forte et plus efficace, tant sur le plan structurel que financier, en particulier pendant la crise de la COVID-19. En outre, ils ont fait part de leurs préoccupations concernant la situation en Méditerranée orientale, au Liban, en Turquie et en Libye, le cas d'Alexeï Navalny et les relations de l'Union avec la Chine et l'OTAN. Ils ont souligné que les instruments disponibles devaient être utilisés plus efficacement, que les États membres devraient rechercher en priorité des positions unifiées de l'Union et que, pour être à la hauteur des ambitions de l'Union, il convenait de faire preuve de détermination en ce qui concerne les processus décisionnels.

7 Stiftung Wissenschaft und Politik.

M. David McAllister, président de la commission des affaires étrangères du PE, et M. Josep Borrell Fontelles, haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, s'expriment lors de la conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune, tenue à distance le 4 septembre 2020 © Présidence allemande



Principales évolutions en 2020:

- Un débat d'urgence a été ajouté à l'ordre du jour, permettant aux chefs de délégation de choisir un thème et de réagir à des événements d'actualité au cours de la conférence interparlementaire, de façon à rendre celle-ci plus dynamique et pertinente pour l'évolution de la politique étrangère.
- L'organisation à distance de la conférence interparlementaire a été couronnée de succès, permettant de mettre en relation en temps réel, en ligne, des parlementaires et des fonctionnaires des parlements nationaux de toute l'Europe. Cet instrument pourrait être utile lors de futures réunions, en complément des réunions physiques.

3. CONTRÔLE ET EVALUATION INTERPARLEMENTAIRE DANS L'ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE

3.1 Groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol

L'article 88 du traité FUE permet pour la première fois aux parlements nationaux de contrôler conjointement avec le Parlement européen une agence de l'UE opérant dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice. Sur la base du règlement Europol⁸, le groupe de contrôle parlementaire conjoint (GCPC) d'Europol a été institué en 2017 pour veiller à ce qu'Europol soit pleinement responsable et transparent. Les principales responsabilités du GCPC sont énoncées à l'article 51 du [règlement Europol](#), qui définit son rôle de contrôle politique des activités d'Europol en mettant particulièrement l'accent sur l'incidence de ces activités sur les libertés et les droits fondamentaux des personnes physiques.

Le GCPC, qui est un dispositif institutionnel innovant pour le contrôle parlementaire, tient deux réunions par an: pendant le premier semestre de l'année, au parlement du pays qui exerce la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne, et pendant le second semestre de l'année, au Parlement européen.



En réaction à la pandémie, des formats nouveaux et flexibles ont été conçus pour les sixième et septième réunions du GCPC, qui a ainsi pu continuer à exercer son contrôle sans interruption.

La sixième édition a été annulée et remplacée par un échange d'informations par écrit, sous forme électronique. Afin de garantir le bon fonctionnement du GCPC et de donner à tous ses membres la possibilité de participer pleinement à ses travaux, tous les orateurs principaux qui avaient été invités à participer à la réunion du GCPC à Zagreb ont été priés de mettre à la disposition des membres les rapports écrits et les observations qui devaient être présentés lors de la réunion.

Des contributions ont été reçues de la directrice exécutive d'Europol, de la commissaire européenne chargée des affaires intérieures, du conseil d'administration d'Europol, du Contrôleur européen de la protection des données et du comité de coopération d'Europol. Les délégués du GCPC ont été invités à envoyer d'autres demandes de clarification ou de contribution et, à la suite de cela, les orateurs principaux ont apporté une réponse consolidée aux demandes d'informations complémentaires. Les rapports et les contributions ont été envoyés par courrier électronique et publiés dans l'espace de la plateforme IPEX dédié au GCPC et sur le site web consacré à la dimension parlementaire de la présidence croate. Le résultat de cet échange électronique actif a été présenté, accompagné d'un rapport du chef de la délégation croate lors de la 7e réunion du GCPC. Tout en reconnaissant les limites inhérentes à ce type d'organisation, les délégués ont estimé que l'échange avait été très fructueux et utile.

8 Règlement (UE) 2016/794 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)



M. Juan Fernando López Aguilar, coprésident du groupe de contrôle parlementaire conjoint sur Europol et président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du PE, lors de la visioconférence du groupe de contrôle parlementaire conjoint © Union européenne 2020 – PE/Daina LE LARDIC

Le Parlement européen a repris l'organisation des réunions interparlementaires. La 7e réunion du GCPC d'Europol a ainsi été organisée depuis Bruxelles en tant qu'événement en ligne. La pandémie a eu une incidence à la fois sur son contenu et sur son mode d'organisation. La réunion, co-organisée par le Parlement européen et le Parlement allemand, a eu lieu les 28 et 29 septembre 2020. Elle était coprésidée par M. López Aguilar, président de la commission LIBE et cheffe de la délégation du Parlement européen, Mme Susanne Mittag, chef de la délégation du Bundestag allemand, et M. Boris Pistorius, chef de la délégation allemande du Bundesrat. La participation en personne au Parlement européen n'était envisagée que pour les membres de la délégation LIBE auprès du GCPC.

Seuls les points les plus importants figurant régulièrement à l'ordre du jour, qui découlent de l'article 51 du règlement Europol, ont fait l'objet de présentations et d'échanges de vues

approfondis: le rapport de la directrice exécutive d'Europol sur les activités récentes de l'agence et le rapport du Contrôleur européen de la protection des données. Les exposés ont porté en particulier sur les défis posés par la crise de la COVID-19, dans la mesure où l'on a observé une hausse des activités criminelles pendant la pandémie.

Compte tenu des contraintes techniques et temporelles liées aux mesures sanitaires, aucun débat n'a eu lieu après la présentation du document de programmation pluriannuel 2021-2023; un échange écrit a plutôt eu lieu avec l'agence sur ce sujet important, qui constitue un aspect central du rôle de contrôle du GCPC. Les présidents du conseil d'administration d'Europol et du comité de coopération d'Europol ont été invités à soumettre uniquement des contributions écrites.

Le débat thématique a porté sur la lutte contre l'extrémisme de droite et le terrorisme, et une session a été consacrée au futur rôle d'Europol et aux défis liés au Brexit.

Les discussions qui ont suivi les présentations ont été animées, et les participants ont réclamé des solutions proactives et constructives. Certaines des questions soulevées étaient complexes et difficiles à traiter en un temps limité. Les intervenants principaux ont répondu aux questions et se sont dès lors engagés à poursuivre le dialogue sur ces questions. Parmi les orateurs de haut niveau figuraient la commissaire chargée des affaires intérieures, Mme Ylva Johansson, et le ministre fédéral allemand de l'intérieur, de la construction et du territoire, M. Horst Seehofer. Des membres de la Chambre des communes et de la Chambre des Lords britanniques sont intervenus brièvement dans la discussion sur le Brexit.

Les délégués ont été informés de la décision de la troïka de créer un groupe de travail sur les questions en suspens, sous réserve d'une éventuelle nouvelle révision du règlement intérieur du GCPC . Le mandat de ce groupe de travail se limiterait à trouver des solutions consensuelles quant à la question de la désignation du représentant du GCPC⁹ aux réunions du conseil d'administration d'Europol et à la clause de révision du règlement intérieur.

Principales évolutions en 2020:

- Pour ce qui est d'assurer la continuité des activités du GCPC d'Europol: débarrassé des discussions sur la procédure, le GCPC s'est imposé en 2020 comme un partenaire exigeant et engagé, prêt à soutenir les efforts de l'agence en vue d'une bonne application de la loi.
- Pour ce qui est d'adapter l'ordre du jour à l'évolution récente de la situation (pandémie, Brexit): il s'agit de concevoir des formats appropriés pour les échanges, avec des réunions à distance qui font l'objet d'un suivi approprié.

9 La réunion constitutive du groupe de travail s'est tenue à distance le 10 décembre 2020.

3.2 Réunion interparlementaire de commissions sur l'évaluation d'Eurojust

Depuis sa création en 2002, Eurojust est devenu l'un des principaux acteurs de la coopération judiciaire dans les affaires criminelles. Conformément à l'article 85 du traité FUE, les règlements régissant Eurojust « fixent également les modalités de l'association du Parlement européen et des parlements nationaux à l'évaluation des activités d'Eurojust. ». En 2018, le Parlement européen et le Conseil ont adopté un nouveau [règlement relatif à Eurojust](#)¹⁰ afin de fournir un cadre juridique unique et rénové pour une nouvelle Agence de l'Union européenne à part entière pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust).

Pour accroître la transparence et le contrôle démocratique d'Eurojust, le règlement met en place un mécanisme d'évaluation conjointe des activités d'Eurojust par le Parlement européen et les parlements nationaux de l'UE¹¹. L'évaluation devrait avoir lieu dans le cadre d'une réunion interparlementaire de commission organisée par le Parlement européen dans ses locaux à Bruxelles, avec la participation des membres des commissions compétentes du Parlement européen et des parlements nationaux de l'Union.

La première réunion interparlementaire de commissions sur l'évaluation des activités d'Eurojust s'est tenue le 1er décembre 2020 au Parlement européen à Bruxelles. La commission LIBE du Parlement européen, en coopération avec le Parlement allemand, a invité les parlements nationaux à la première édition de cet événement annuel, près d'un an après l'entrée en vigueur du règlement Eurojust, le 12 décembre 2019. La tenue de la réunion interparlementaire a été motivée par diverses raisons, comme les problèmes juridiques et logistiques engendrés par la pandémie de COVID-19, ainsi que par d'autres évolutions notables dans le domaine de la coopération judiciaire, telles que la radicalisation, le terrorisme et la cybercriminalité.



Première réunion interparlementaire de commissions sur l'évaluation des activités d'Eurojust, le 1er décembre 2020, dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles © Union européenne 2020 – PE

La réunion organisée à distance a été présidée par Juan Fernando López Aguilar, président de la commission LIBE, et a comporté trois sessions, suivies de séries de questions et de réponses. Ces sessions ont porté sur les activités présentes et futures d'Eurojust, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19; la coopération future entre Eurojust et le Parquet européen nouvellement créé; la coopération avec les États tiers et les défis posés par le Brexit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transfrontière. Parmi les orateurs de haut niveau figuraient M. Didier Reynders, commissaire à la justice.

Ce forum, qui est venu compléter récemment le paysage des activités de surveillance interparlementaire dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, entend créer une alliance entre partenaires défendant avec ferveur l'objectif de protéger les citoyens européens et de rendre l'Europe plus sûre.

10 Règlement (UE) 2018/1727 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) et remplaçant et abrogeant la décision 2002/187/JAI du Conseil (JO L 295 du 21.11.2018, p. 138).

11 Le règlement (UE) 2018/1727 fixe les modalités à cet effet en son considérant 62 et en son article 67.



M. Juan Fernando López Aguilar, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du PE, présidant la réunion interparlementaire de commissions sur Eurojust © Union européenne 2020 – PE/Alexis HAULOT

Principales évolutions en 2020:

- L'organisation de la première réunion interparlementaire de commission sur l'évaluation des activités d'Eurojust en 2020 a constitué une avancée importante, près d'un an après l'entrée en vigueur du règlement Eurojust, et ce en dépit de la pandémie. La présidence finlandaise a élaboré un document sur une compréhension commune relative à la réunion interparlementaire de commissions et sur les progrès réalisés lors de la réunion des secrétaires généraux des parlements de l'Union. À la suite de ce texte, le Parlement a décidé d'organiser la première réunion interparlementaire de commission sur l'évaluation d'Eurojust dans un format technique approprié, en coopération avec la présidence allemande.

3.3 Le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes

Le règlement relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes¹², proposé par la Commission européenne en 2018 et adopté en 2019, constitue un élément important de l'approche globale de l'Union en matière de gestion des migrations et des frontières. Il vise à répondre aux défis migratoires et aux éventuelles futures menaces aux frontières extérieures, ainsi qu'à garantir un niveau élevé de sécurité intérieure, tout en préservant la libre circulation des personnes dans l'Union.

La coopération interparlementaire pour le contrôle du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes est le volet le plus récent des relations parlementaires dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes se compose des autorités nationales et de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. Les parlements nationaux disposent d'un pouvoir de contrôle sur les autorités nationales compétentes, selon les compétences qui leur sont attribuées par les systèmes constitutionnels des États membres. Le Parlement européen est chargé du contrôle de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, conformément aux traités.

L'article 112 du règlement (UE) 2019/1896, qui traite de la coopération interparlementaire, dispose ce qui suit:

- «1. Afin de tenir compte de la nature spécifique du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, qui est composé des autorités nationales et de l'Agence, et d'assurer l'exercice effectif des fonctions de contrôle du Parlement européen sur l'Agence, et des parlements nationaux sur leurs autorités nationales respectives, prévues, respectivement, par les traités et par le droit national, le Parlement européen et les parlements nationaux peuvent coopérer dans le cadre de l'article 9 du protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne¹³.
2. Lorsqu'ils sont invités par le Parlement européen et les parlements nationaux à l'occasion d'une réunion dans le cadre du paragraphe 1, le directeur exécutif et le président du conseil d'administration y participent.
3. L'Agence communique son rapport d'activité annuel aux parlements nationaux.»



© Commission européenne

Le champ de la coopération interparlementaire envisagée pour le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes est différent et plus restreint que celui du groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol ou de la réunion interparlementaire de commissions chargée de l'évaluation des activités d'Eurojust. La portée et la nature des diverses formes de coopération interparlementaire dans le domaine de la justice et des affaires intérieures sont assez différentes. Des modalités pratiques adaptées à la spécificité des différents mandats permettront de garantir que les dispositions en matière de contrôle sont pleinement appliquées et ont les effets voulus par les colégislateurs.

Principales évolutions en 2020:

- La pandémie a empêché la tenue de tout événement concernant le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes.

12 [Règlement \(UE\) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2019 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements \(UE\) n° 1052/2013 et \(UE\) 2016/1624 \(JO L 295 du 14.11.2019, p. 1\).](#)

13 Aux termes de l'article 9 du protocole n° 1, annexé aux traités, sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne, «Le Parlement européen et les parlements nationaux définissent ensemble l'organisation et la promotion d'une coopération interparlementaire efficace et régulière au sein de l'Union».

4. RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES DE COMMISSIONS ET AUTRES FORMES DE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

4.1 Réunions interparlementaires de commissions

Les réunions interparlementaires de commissions sont le type de réunions habituellement organisées par le Parlement européen pour permettre des échanges ciblés entre commissions sectorielles sur les questions législatives et politiques clés, au titre des articles 9 et 10 du protocole n° 1 aux traités. Le Président du Parlement européen communique chaque semestre le calendrier des réunions interparlementaires aux présidents de tous les parlements nationaux.

Les commissions du Parlement européen organisent chaque année jusqu'à 20 réunions interparlementaires de commissions en invitant les commissions homologues des parlements nationaux de l'UE à participer à des débats ciblés. Les réunions interparlementaires de commissions sont un moyen apprécié de faciliter les échanges de vues entre les députés au Parlement européen et leurs homologues des parlements nationaux. Les réunions interparlementaires de commissions ne sont pas qu'un espace de discussion où sont abordées des questions législatives, permettant ainsi de mieux légiférer, mais constituent également un cadre pour débattre de questions politiques d'intérêt commun et rencontrer les commissaires et le haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Les réunions interparlementaires de commissions sont co-organisées à l'initiative d'une ou de plusieurs commissions du Parlement européen, avec le soutien de la direction des relations avec les parlements nationaux.



© Parlement européen

En 2020, sept réunions interparlementaires de commissions ont été co-organisées par six commissions parlementaires différentes et ont permis des débats entre 302 membres de parlements nationaux et 177 députés au Parlement européen.

Trois réunions interparlementaires de commissions sur l'économie, le budget et l'emploi ont été organisées dans le cadre de la semaine parlementaire européenne. Cette dernière ayant eu lieu en février, il s'agit des seules réunions interparlementaires de commissions auxquelles des membres de parlements nationaux ont pu, en 2020, participer en présentiel¹⁴.

La réunion interparlementaire de commissions liée à la Journée internationale des droits des femmes et prévue pour le 5 mars a été annulée à cause de la pandémie de COVID-19. Il avait été envisagé qu'elle soit aussi l'occasion de célébrer le 25e anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Beijing.

Les autres réunions interparlementaires de commissions prévues pour le premier semestre 2020 ont elles aussi été annulées ou reportées¹⁵. Au second semestre, les réunions interparlementaires de commissions ont été organisées à distance¹⁶.

Le 27 octobre, la commission des affaires juridiques du Parlement européen (JURI) a co-organisé une réunion interparlementaire de commissions sur le thème « Mieux légiférer dans le contexte du numérique ». Cette réunion portait sur le rôle que la transition numérique joue dans le processus législatif et sur la manière de veiller à ce que les nouvelles dispositions législatives répondent aux exigences contemporaines.

Le 10 novembre, la commission LIBE a organisé une réunion interparlementaire de commissions sur le thème « Le premier rapport annuel de la Commission sur l'état de droit et le rôle des parlements nationaux », avec la participation de Didier Reynders, commissaire à la justice. Cette réunion visait à permettre un échange de vues et un partage d'expériences sur le rôle des parlements nationaux par rapport aux efforts déployés par l'Union pour protéger ses valeurs et les faire respecter. Elle avait aussi pour but d'évaluer le premier rapport annuel sur l'état de droit, adopté par la Commission le 30 septembre 2020. Il a également été question de l'incidence des mesures relatives à la COVID-19 sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux, en s'intéressant en particulier au contrôle exercé par les parlements nationaux pendant cette période.

Le 1er décembre 2020, la première réunion interparlementaire de commissions sur l'évaluation d'Eurojust a été organisée par la commission LIBE¹⁷.

14 Pour plus d'informations sur la semaine parlementaire européenne, voir le chapitre 2.1.

15 [Calendrier 2020 des activités interparlementaires avec les parlements nationaux: premier semestre \(https://europa.eu/cmsdata/232558/Calendar_1st_semester_2020_-_COP_adopted_marked_030620_\(003\).pdf\)](https://europa.eu/cmsdata/232558/Calendar_1st_semester_2020_-_COP_adopted_marked_030620_(003).pdf).

16 [Calendrier 2020 des activités interparlementaires avec les parlements nationaux: second semestre \(https://europa.eu/cmsdata/232557/Calendar_2nd_semester_2020_updated_18November.pdf\)](https://europa.eu/cmsdata/232557/Calendar_2nd_semester_2020_updated_18November.pdf).

17 Pour de plus amples informations, voir le chapitre 3.2.



Réunion interparlementaire de commissions sur Eurojust, le 1er décembre 2020, à Bruxelles – liaison vidéo avec Emma Bonino (Sénat italien) © Parlement européen

La commission AFET a organisé, le 2 décembre, une réunion interparlementaire de commissions à laquelle a participé Olivér Várhelyi, commissaire au voisinage et à l'élargissement. La réunion s'est articulée en deux parties: la première était consacrée aux Balkans occidentaux, 25 ans après l'accord de paix de Dayton; la deuxième portait sur une réponse harmonisée de l'Union en soutien à la transition démocratique en Biélorussie.

La participation des membres de parlements nationaux aux réunions interparlementaires de commissions est en hausse, passant de 232 parlementaires en 2019 à 302 en 2020. Une légère augmentation de la participation des députés au Parlement européen a également été relevée.

La hausse du nombre de participants semble s'expliquer en grande partie par les nouvelles possibilités de participation aux réunions à distance, sans devoir se déplacer, ce qui pourrait alimenter les réflexions sur l'organisation des réunions interparlementaires de commissions après la pandémie de COVID-19.

Une liste de toutes les réunions interparlementaires de commissions organisées par les commissions du Parlement européen en 2020, ainsi que des statistiques plus détaillées, se trouvent à l'annexe II.



Réunion interparlementaire de commissions sur la garantie européenne pour l'enfance avec la commission de l'emploi et des affaires sociales du PE, le 18 février 2020, à Bruxelles © Union européenne 2020 – PE/Didier BAUWERAERTS

Principales évolutions en 2020:

- Les réunions interparlementaires de commissions prévues au premier semestre 2020 ont été soit annulées, soit reportées; seules trois d'entre elles ont été organisées avant le début de la pandémie. Au second semestre 2020, elles ont été organisées à distance.
- La participation des membres de parlements nationaux a nettement augmenté, vraisemblablement du fait de la possibilité de participer aux réunions à distance.

4.2 Conférence de haut niveau sur la migration et l'asile

Les déplacements de réfugiés et les migrations sont au cœur des préoccupations mondiales et sont désormais considérés comme l'un des principaux défis auxquels l'UE ait été confrontée ces dernières années. L'arrivée ininterrompue de migrants et de demandeurs d'asile dans l'UE a mis à nu un ensemble de failles et de lacunes dans les politiques de l'UE en matière d'asile, de frontières extérieures et de migration. Le but de cette conférence de haut niveau était d'engager une discussion parlementaire et de promouvoir un large dialogue sur tous les aspects de la migration.

Les présidents du Parlement européen et du Bundestag allemand ont invité des membres des parlements nationaux et des députés européens à une conférence de haut niveau sur la migration et l'asile, qui a eu lieu le 19 novembre 2020 au Parlement européen à Bruxelles, sous les auspices du Parlement européen et de la présidente de la Commission européenne. Cette rencontre, à laquelle près de 150 personnes ont participé, était co-organisée par le Parlement européen et le Bundestag allemand en collaboration avec les parlements portugais et slovène, les deux autres parlements du trio de présidences.

La conférence a débuté par les discours liminaires prononcés par les présidents du Parlement européen et de la Commission, David Sassoli et Ursula von der Leyen, et les présidents du Bundestag allemand, Wolfgang Schäuble, du Parlement portugais, Eduardo Ferro Rodrigues, et du Parlement slovène, Igor Zorčič.



M. David Sassoli, président du PE © Union européenne 2020 – PE/Daina LE LARDIC

La conférence de haut niveau a réuni des responsables politiques, des décideurs et des professionnels, et a abordé les questions de la répartition des responsabilités entre les États membres, de la sécurisation des frontières extérieures et du traitement des causes profondes des migrations, ainsi que des moyens de garantir un environnement socioéconomique stable et prospère dans les pays

tiers. Le nouveau pacte sur la migration et l'asile propose de trouver un équilibre entre les besoins d'accueillir les réfugiés, de lutter contre les passeurs et de garantir l'intégration ainsi qu'un traitement approprié pour tous, y compris pour les personnes qui ne peuvent pas rester en Europe. Plusieurs intervenants ont souligné que la migration est un phénomène global auquel l'Union doit répondre dans le respect de ses valeurs fondatrices. Les participants ont salué le nouveau pacte qui suscite de fortes attentes, le régime d'asile actuel ayant montré trop de lacunes ces dernières années. Dans leurs interventions, les membres ont exprimé le souhait que l'Union soit en mesure de créer un cadre commun efficace, en tenant compte de la situation de chaque État membre. Ils ont indiqué que les pays de transit ne devraient pas avoir à gérer seuls les grands nombres de réfugiés et de migrants, et qu'afin d'être efficace, le nouveau régime d'asile et de migration devrait être élaboré conformément à certains principes. Les interventions ont mis en avant la nécessité d'une répartition équitable des responsabilités pour l'accueil des personnes, les opérations d'identification, l'examen des demandes d'asile et l'accueil des réfugiés, ainsi que pour effectuer les rapatriements. Cela suppose un engagement plus fort pour la relocalisation des réfugiés au sein de l'Union et la réinstallation de réfugiés en provenance de pays tiers. Il a aussi été demandé, au cours du débat, que les services de police et les services juridiques soient plus coordonnés, en vue de démanteler les réseaux criminels des trafiquants qui n'accordent de valeur aux vies humaines que le prix qu'ils en tirent. Les participants ont également abordé le sujet de l'ouverture de voies légales d'immigration pour répondre aux besoins des marchés du travail dans le contexte du vieillissement de la population de l'Union. Trois mots ont souvent été prononcés au cours des débats: humanité, solidarité et responsabilité.

Lors de la séance de clôture, les présidents des parlements co-organiseurs, M. Sassoli et M. Schäuble, ont indiqué qu'ils espéraient que l'Union était prête à coopérer et à intensifier son action en matière de migration et d'asile. Le président du Parlement portugais, M. Ferro Rodrigues, a proposé que ces questions importantes fassent l'objet d'un suivi lors de la deuxième conférence de haut niveau, qui sera organisée en 2021 sous la présidence portugaise du Conseil.

Principales évolutions en 2020:

- Cette conférence de haut niveau visait à entamer une discussion interparlementaire sur tous les aspects de la migration, but qui a été atteint. D'autres conférences de haut niveau sur ce sujet seront inscrites au programme interparlementaire pour 2021.

4.3 Coopération interparlementaire dans le domaine de l'action extérieure de l'UE et assemblées parlementaires multilatérales

La direction des relations avec les parlements nationaux a régulièrement apporté un soutien et facilité les relations avec les parlements nationaux de l'UE dans le domaine de l'action extérieure de l'UE, pour certaines manifestations et assemblées parlementaires multilatérales. En 2020, aucune manifestation politique majeure n'a eu lieu dans ce domaine. Le Parlement européen a toutefois assumé la présidence de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, sous la direction de son Président, David Sassoli, avec pour objectif de relancer les activités de cette assemblée après un long blocage. Un nouvel élan a été donné au processus d'élargissement dans les Balkans occidentaux grâce à l'adoption de la « nouvelle approche » et à l'ouverture de négociations avec l'Albanie et la Macédoine du Nord. 2020 a été une année d'élaboration de cadres de coopération des services dans différents domaines de l'action extérieure de l'Union, notamment le soutien à la démocratie et le renforcement des capacités, la diplomatie parlementaire et les enceintes multilatérales.

Depuis plusieurs années, l'action extérieure est un élément de coopération entre le Parlement européen et les Parlements nationaux, au-delà des échanges renforcés dans le cadre de la PESC/ PSDC. La direction des relations avec les parlements nationaux a proposé son soutien et son expertise chaque fois que les instances politiques du Parlement européen ont pris part aux côtés de parlements nationaux à des manifestations et enceintes multilatérales, comme la semaine de l'Ukraine (2016), la 10e réunion du partenariat parlementaire Asie-Europe (ASEP 10, 2018), la conférence de haut niveau sur l'avenir de l'observation électorale internationale (2018), la dimension parlementaire du sommet du G7 (2019) et l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (2019). Sur la base de ces expériences, la direction a commencé à étudier de quelle manière elle pourrait contribuer à une coopération plus structurée et permanente entre les services du Parlement européen et leurs homologues des parlements nationaux.

L'objectif était de prendre certaines activités et méthodes déjà mises en œuvre avec succès aux fins de la coopération politique et institutionnelle, du dialogue législatif et du contrôle parlementaire, et de les transposer aux domaines de la diplomatie parlementaire, du soutien à la démocratie et du renforcement des capacités, ainsi que des actions en faveur des droits de l'homme. Ces moyens comprennent notamment un recours réussi aux réseaux de membres du personnel, des plateformes en ligne d'échange d'informations et de documents, et l'expérience en matière de dialogue avec les parlements nationaux dans différentes enceintes qui adoptent déjà des textes politiques.

La direction générale des politiques externes (DG EXPO) du Parlement européen s'est elle aussi intéressée à la question et a également entamé des réflexions parallèles sur les meilleures pratiques en matière de dialogue avec les parlements nationaux. À cette fin, la direction a organisé en juin 2020 un atelier virtuel destiné à des représentants des parlements nationaux, avec Pietro Ducci, directeur général de la DG EXPO.

Le 22 septembre 2020, la direction des relations avec les parlements nationaux a, avec la DG EXPO, organisé une visioconférence pour des collègues des parlements nationaux, sur le soutien à la démocratie et le renforcement des capacités. Le 23 septembre 2020, la direction des régions de la DG EXPO a présenté aux représentants des parlements nationaux les objectifs et les projets de la présidence du Parlement européen de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée.

Le 30 octobre 2020, la direction des relations avec les parlements nationaux a été invitée à participer à une édition des « Friday Talks » de la DG EXPO. La réunion s'est déroulée en visioconférence et s'intitulait « Parlements nationaux: des partenaires, et non des rivaux ». L'initiative visait principalement à développer pleinement le potentiel des parlements nationaux dans le contexte de leurs contributions aux travaux de la DG EXPO dans le domaine des politiques extérieures.

Les bases de cette nouvelle collaboration ont été jetées en 2020 et les premiers résultats dans ces domaines devraient se concrétiser bientôt. Le réseau pour le soutien à la démocratie, les droits de l'homme et le renforcement des capacités va commencer ses travaux, avec l'appui d'une page spécifique sur la nouvelle plateforme IPEX. Les autres avancées devraient concerner principalement l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée et les instances parlementaires multilatérales telles que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'objectif est d'introduire le programme géopolitique de l'Union dans la coopération parlementaire afin de défendre efficacement et de renforcer la position, les valeurs et les intérêts européens.

Principales évolutions en 2020:

- Développement de nouveaux domaines de coopération entre la DG EXPO et la direction des relations avec les parlements nationaux en ce qui concerne les manifestations et activités non liées aux commissions.
- Création et lancement d'un réseau et d'une communication structurés entre l'administration du Parlement européen et celles des parlements nationaux sur le soutien à la démocratie, afin d'accroître l'incidence et l'efficacité de la diplomatie parlementaire, notamment dans notre voisinage immédiat, les Balkans occidentaux et les pays du Partenariat oriental, ou encore en Afrique.

4.4 Visites bilatérales de parlements nationaux de l'UE au Parlement européen et autres échanges bilatéraux

Les visites bilatérales de parlements nationaux de l'UE au Parlement européen sont un outil et un format en évolution constante pour le dialogue interparlementaire. Ce format est extrêmement ciblé, taillé sur mesure, flexible, peu coûteux et rapide. Il permet d'aborder des questions qui intéressent des parlements nationaux à titre individuel.

En outre, d'autres échanges de vues bilatéraux peuvent être une modalité utile de coopération interparlementaire à petite échelle lorsque les parlementaires doivent entamer une collaboration, examiner des sujets particuliers ou collaborer de manière plus poussée dans des domaines précis d'intérêt mutuel.

Les visites bilatérales sont traditionnellement une forme importante de coopération interparlementaire. Les réunions se déroulent à divers niveaux et dans différents formats, allant des discussions politiques au plus haut niveau jusqu'aux visites d'étude techniques du personnel. Ces échanges ont bien démarré comme prévu début 2020 et 16 visites ont au total été organisées au cours des deux premiers mois de l'année. Une dernière visite a eu lieu au cours de la première semaine de mars 2020. Une liste détaillée des visites et des sujets abordés figure à l'annexe III.

Depuis le début de la pandémie, aucune délégation n'a pu venir ou partir en mission, et aucune visite n'a pu avoir lieu. Des dizaines de visites prévues et préparées ont été annulées ou suspendues au cours des premières semaines de la pandémie.

Cependant, les contacts bilatéraux n'ont pas cessé pour autant. Au cours du printemps 2020, ils ont été activement maintenus, d'abord par des échanges téléphoniques, avant d'évoluer avec l'utilisation de la visioconférence. Il est à noter que les parlements qui souhaitaient auparavant effectuer une visite ont également pris part avec dynamisme aux échanges par téléphone et aux réunions virtuelles. Tel a notamment été le cas du Parlement britannique.

Ensuite, au second semestre, les visioconférences ont commencé à devenir la norme, notamment pour les travaux préparatoires, au niveau administratif, des réunions entre le Parlement européen et le parlement de la présidence, mais également au niveau politique. La visioconférence est un format de réunion qui présente un rapport coût-efficacité très satisfaisant pour des discussions ciblées, par exemple entre vice-présidents du Parlement européen et présidents des commissions des affaires européennes des parlements nationaux, entre présidents de commissions, ou entre rapporteurs et présidents de commissions des parlements nationaux.

Principales évolutions en 2020:

- Le nombre de visites bilatérales a baissé de 62 en 2019 à 17 en 2020, à cause de la pandémie.
- Le recours à la visioconférence est devenue la norme pour des échanges bilatéraux ciblés et directs, en plus des réunions interparlementaires habituelles. Ces échanges ont remplacé efficacement la « fonction de mise en réseau ». Il faut s'attendre à ce que la coopération interparlementaire continue de recourir à ces modalités même lorsque la pandémie de COVID-19 sera passée.

5. COOPÉRATION LÉGISLATIVE AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UE

5.1 Le Système d'Alerte Précoce et le protocole n° 2 annexé aux traités

En vertu du principe de subsidiarité (consacré à l'article 5 du traité UE), dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'Union doit intervenir seulement si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière satisfaisante par les États membres, mais peuvent l'être davantage au niveau de l'Union. En vertu du principe de proportionnalité, le contenu et la forme de l'action de l'Union ne doivent pas excéder ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs des traités.

Les parlements nationaux veillent au respect du principe de subsidiarité conformément à la procédure prévue dans le protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Ce protocole prévoit un mécanisme de réexamen, le système d'alerte précoce. Conformément à ce mécanisme, les parlements nationaux peuvent, dans un délai de huit semaines à compter de la date de transmission d'un projet d'acte législatif, adresser aux présidents des institutions un avis motivé exposant les raisons pour lesquelles ils estiment que le projet en cause n'est pas conforme au principe de subsidiarité.

5.1.1 Le système d'alerte précoce

En ce qui concerne le système d'alerte précoce, les communications des parlements nationaux de l'UE sont réparties dans les catégories suivantes¹⁸.

1. Avis motivé: si la communication est transmise à ce titre et reçue dans le délai de huit semaines visé à l'article 6 du protocole n° 2 annexé aux traités¹⁹, et soulève la question du non-respect du principe de subsidiarité.
2. Contribution: si la communication ne remplit pas les critères susmentionnés.

Lorsqu'un avis motivé représente au moins le tiers des voix attribuées aux parlements nationaux, le projet d'acte législatif doit être réexaminé (carton jaune). L'institution dont émane le projet d'acte peut décider soit de maintenir le projet, soit de le modifier, soit de le retirer, en motivant cette décision. Pour les projets d'actes relatifs à la coopération policière ou judiciaire en matière pénale, ce seuil est abaissé à un quart des voix.

Si, dans le cadre de la procédure législative ordinaire, les parlements nationaux mettent en doute, à la majorité simple des voix, la conformité d'une proposition législative au principe de subsidiarité, la

¹⁸ Voir le document de la Conférence des présidents des commissions du 15 décembre 2010: «Approche commune pour le traitement, au niveau des commissions, des avis motivés ainsi que des autres contributions des parlements nationaux».

¹⁹ Article 6 du protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité: «Tout parlement national ou toute chambre de l'un de ces parlements peut, dans un délai de huit semaines à compter de la date de transmission d'un projet d'acte législatif dans les langues officielles de l'Union, adresser aux présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission un avis motivé exposant les raisons pour lesquelles il estime que le projet en cause n'est pas conforme au principe de subsidiarité. Il appartient à chaque parlement national ou à chaque chambre d'un parlement national de consulter, le cas échéant, les parlements régionaux possédant des pouvoirs législatifs.»

Commission doit réexaminer sa proposition et décider si elle la maintient, la modifie ou la retire. Si elle décide de maintenir sa proposition, la question est renvoyée au législateur (le Parlement européen et le Conseil), la Commission étant tenue de justifier sa décision (procédure du carton orange). Si le législateur estime que la proposition législative n'est pas compatible avec le principe de subsidiarité, il peut la rejeter à la majorité de 55 % des membres du Conseil ou à la majorité simple des voix exprimées au Parlement européen. À ce jour, la procédure du carton jaune a été déclenchée trois fois²⁰, tandis que la procédure du carton orange ne l'a jamais été.

Au sein du Parlement européen, la commission des affaires juridiques (JURI) est chargée de garantir le respect du principe de subsidiarité dans le cas des avis motivés²¹. Tous les six mois, un membre de la commission est nommé rapporteur permanent pour la subsidiarité, sur la base d'une rotation entre les groupes politiques.

Gilles Lebreton (ID) et Karen Melchior (RE)²² ont exercé successivement le rôle de rapporteur permanent pour la subsidiarité en 2020. En outre, la commission JURI établit régulièrement un rapport sur le rapport annuel de la Commission relatif à la subsidiarité et à la proportionnalité.

5.1.2 Communications des parlements nationaux de l'UE

En 2020, le Parlement européen a reçu 124 communications des parlements nationaux de l'UE au titre du protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, dont 13 avis motivés et 111 contributions.

En 2019, le Parlement européen avait reçu 63 communications, qui étaient toutes des contributions et ne comprenaient aucun avis motivé.

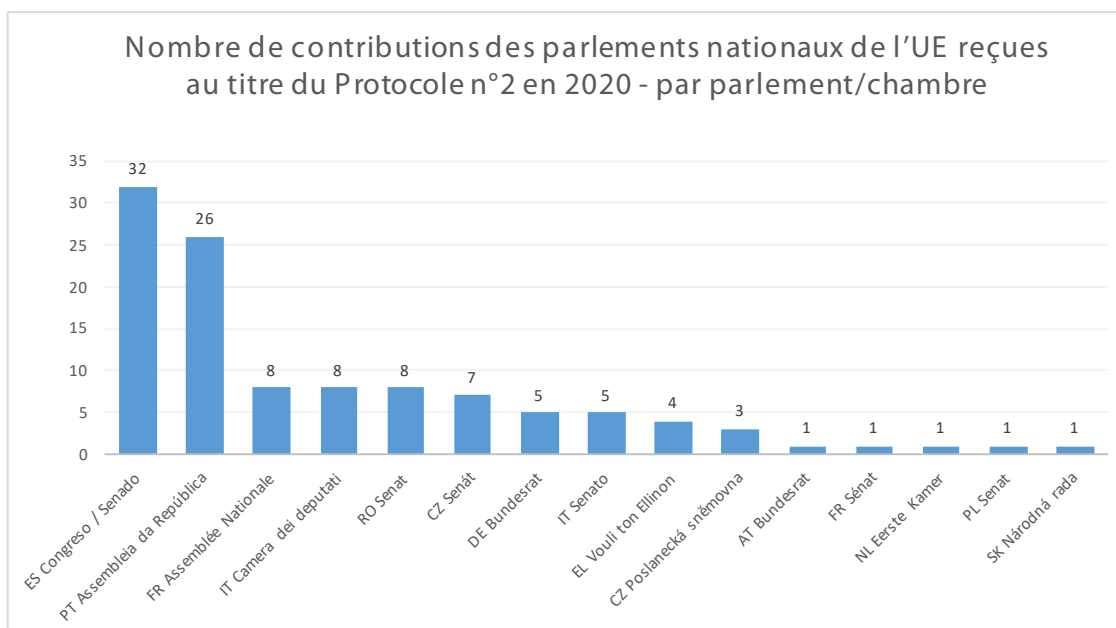
Cette augmentation de près de 50 % du nombre de communications reçues en 2020 par rapport à 2019 peut s'expliquer par le fait qu'en 2020, le Parlement européen a, malgré les effets de la pandémie de COVID-19, travaillé à pleine capacité dans le domaine législatif, contrairement à 2019, année électorale.

20 La procédure du carton jaune a été utilisée en 2012, à propos d'une proposition de règlement de la Commission relative à l'exercice du droit de mener des actions collectives dans le contexte de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services («Monti II»). La Commission a finalement retiré sa proposition, estimant toutefois que l'infraction au principe de subsidiarité n'était pas constituée. Une nouvelle activation a eu lieu en 2013, après la présentation de la proposition de règlement portant création du Parquet européen. La Commission a décidé de [maintenir la proposition](#), en affirmant qu'elle était conforme au principe de subsidiarité. Enfin, en 2016, la procédure du carton jaune a été déclenchée contre la [proposition de révision de la directive sur le détachement de travailleurs](#). La Commission a fourni des [motifs](#) détaillés pour le maintien de sa proposition, considérant que cette dernière n'enfreignait pas le principe de subsidiarité, la question des travailleurs détachés étant, par définition, transnationale.

21 Le paragraphe XVI de l'annexe VI du règlement intérieur du Parlement dispose que «la commission des affaires juridiques est compétente pour les questions ayant trait à l'interprétation, à l'application et au contrôle du droit de l'Union, ainsi qu'à la conformité des actes de l'Union avec le droit primaire, y compris le choix des bases juridiques et le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité».

22 «Identité et démocratie» (ID) et «Renew Europe» sont des groupes politiques du Parlement européen.

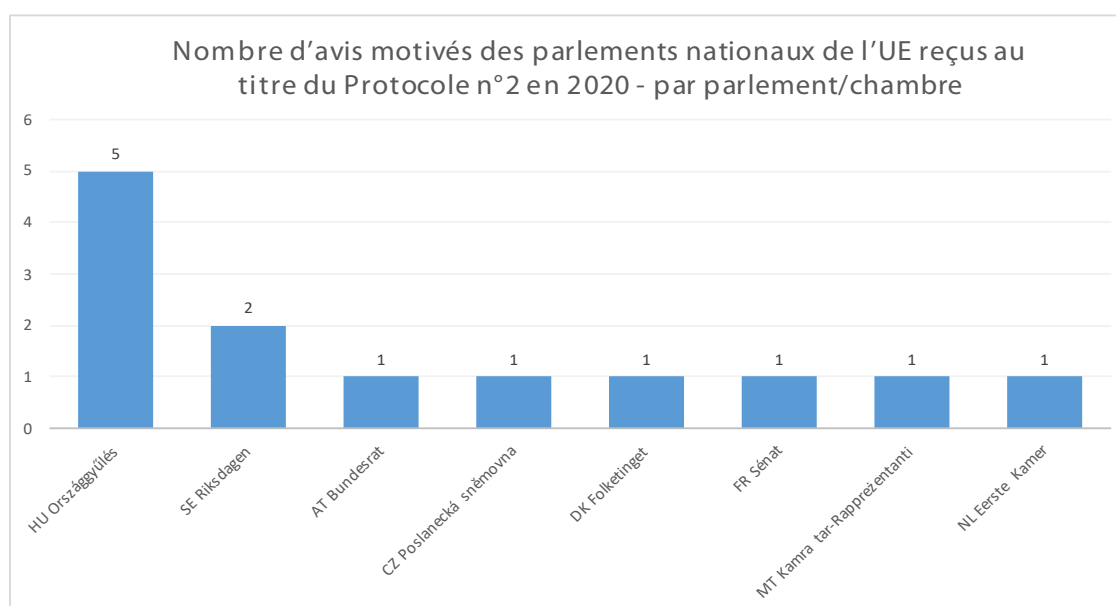
Contributions par Parlement/Chambre:



111 contributions reçues au total en 2020, ventilées par parlement/chambre dans ce graphique.

En 2020, 8 parlements/chambres sur 41 (y compris les deux chambres britanniques) ont présenté des avis motivés et 15, des contributions. Les parlements ayant présenté le plus d'avis motivés étaient le Parlement hongrois, qui en a adressés cinq, et le Parlement suédois, qui en a envoyés deux. En ce qui concerne les contributions, les parlements/chambres qui en ont envoyées le plus sont le Parlement espagnol, avec 32 contributions, et le Parlement portugais, avec 26 contributions. Les statistiques de 2020 sont consultables à l'annexe IV.

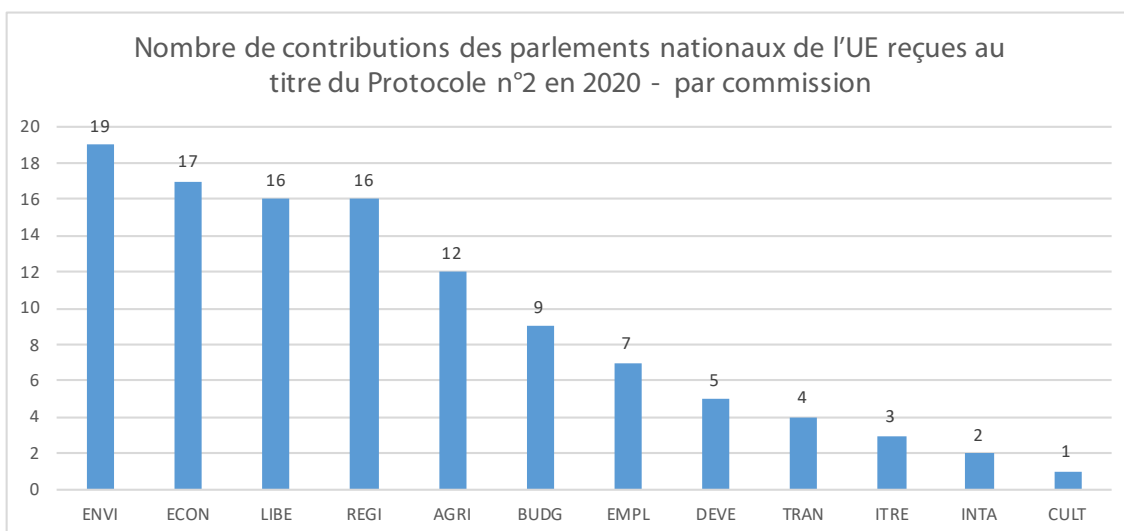
Avis motivés par Parlement/Chambre:



13 avis motivés reçus au total en 2020, ventilées par parlement/chambre dans ce graphique.

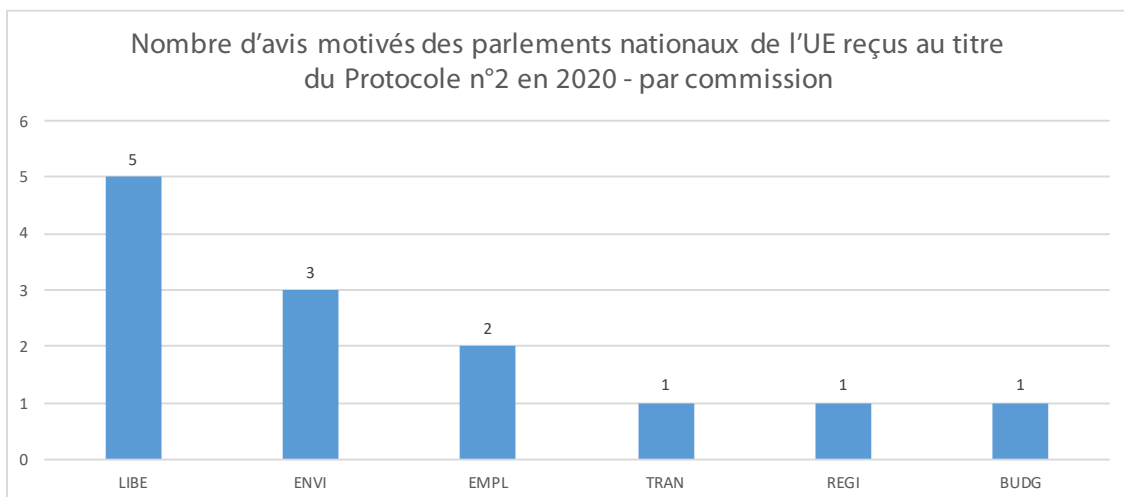
Les commissions qui ont reçu le plus de communications sont la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (3 avis motivés et 19 contributions), la commission des affaires économiques et monétaires (17 contributions) et la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (5 avis motivés).

Contributions par commission:



Nombre de contributions reçues en 2020, par commission.

Avis motivés par commission:



Nombre d'avis motivés reçus en 2020, par commission.

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009, 981 projets d'actes législatifs ont, au total, été transmis pour examen aux parlements nationaux conformément aux dispositions du protocole n° 2. En réponse, le Parlement européen a reçu des parlements nationaux 3 460 communications, dont 487 avis motivés (14 %), les 2 973 communications restantes étant des contributions (86 %).

Ces chiffres confirment que les parlements nationaux de l'UE ont recouru au protocole n° 2 pour exprimer leurs opinions sur la substance des propositions plus souvent que sur la subsidiarité. Cela pourrait découler de leur volonté d'être plus étroitement associés à la procédure législative au fond.

La direction des relations avec les parlements nationaux veille à ce que toutes les communications des parlements nationaux soient mises à la disposition des députés, des organes politiques et des services du Parlement européen, auxquels elle fournit, en particulier aux rapporteurs, une expertise spécifique et des informations sur les communications des parlements nationaux tout au long du cycle législatif, qui servent à l'élaboration des rapports des commissions et lors des négociations en trilogue avec le Conseil. La direction fournit également des données, des chiffres et des statistiques sur le nombre et la nature de ces documents, et administre la base de données CONNECT²³, qui contient l'ensemble des avis motivés et des contributions transmis par les parlements nationaux.

Principales évolutions en 2020:

- La COVID-19 a eu une incidence sur le nombre de propositions et les domaines d'action dont elles relèvent, ainsi que sur la durée du cycle législatif, qui a été raccourci pour réagir rapidement face à la propagation de la pandémie. À cet égard, certaines lois ont été adoptées dans le cadre d'une procédure accélérée où il n'a pas été possible de maintenir la période de consultation de huit semaines du fait de l'urgence de la situation sanitaire dans tous les États membres.

5.1.3 Point mensuel de la situation

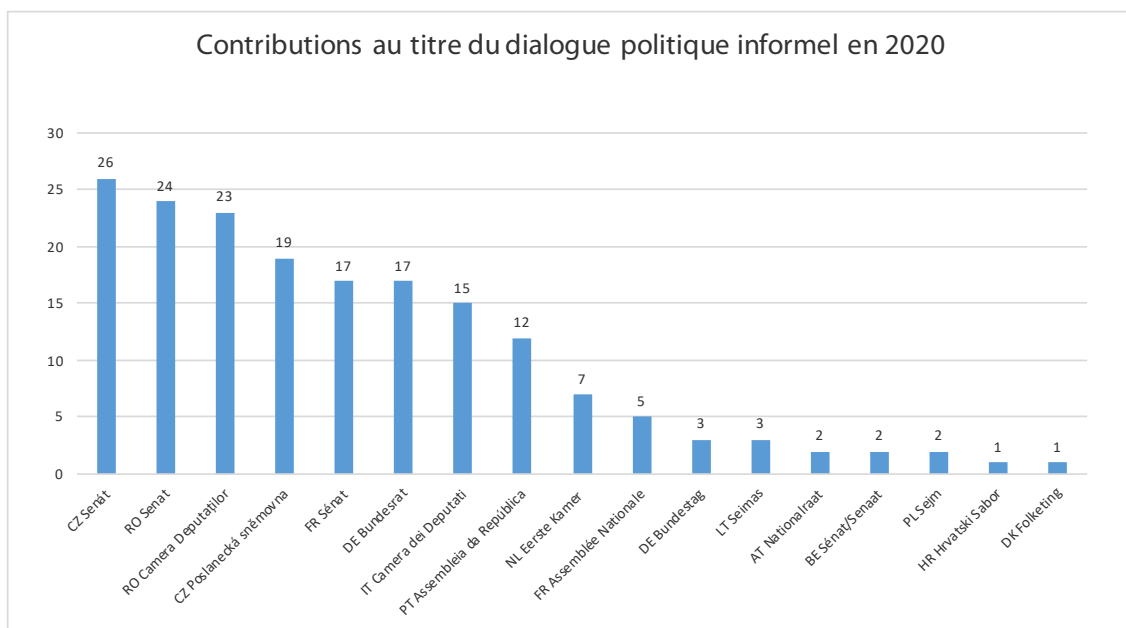
La direction des relations avec les parlements nationaux fournit également un « point mensuel de la situation » sur les avis motivés et les contributions présentés par les parlements nationaux au titre du protocole n° 2. Ce document, adressé aux députés, aux services compétents du Parlement européen et aux parlements nationaux, donne une vue d'ensemble de toutes les communications reçues depuis le point précédent et indique quels dossiers législatifs sont inscrits à l'ordre du jour de la prochaine session plénière du Parlement européen. Le point mensuel figure aussi dans les dossiers des réunions de la Conférence des présidents des commissions du Parlement européen. Il est également publié avant chaque période de session du Parlement européen sur le site internet de la direction.

23 Pour en savoir plus, voir le chapitre 7.2.

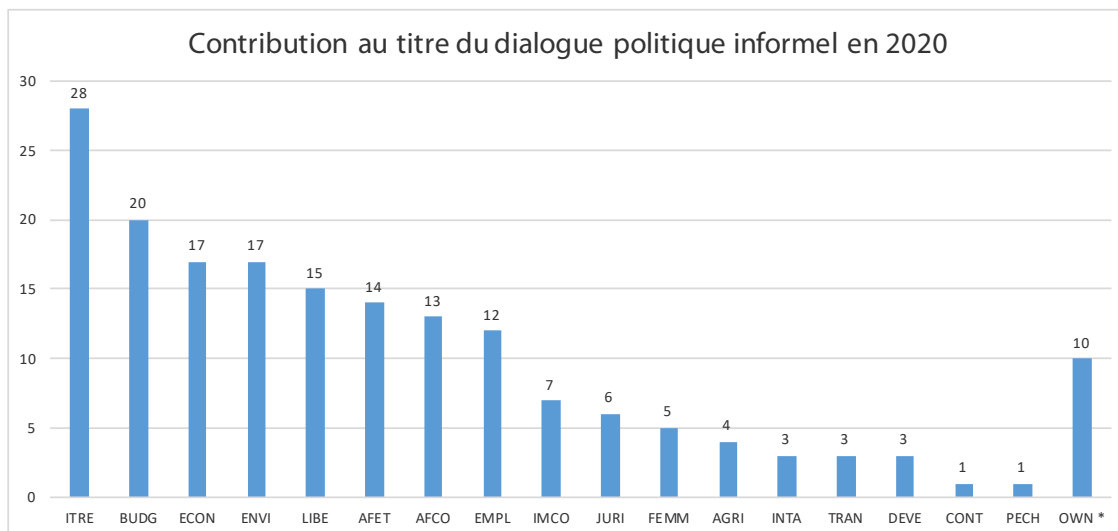
5.2 Le Dialogue Politique Informel et le protocole n° 1 des traités

Le protocole n° 1 du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dispose que les parlements nationaux de l'UE peuvent présenter des observations sur les dossiers législatifs qui relèvent de la compétence exclusive de l'Union européenne et sur des documents non législatifs ayant trait par exemple aux débats en cours au niveau européen, aux livres verts/blancs de la Commission ou aux communications de la Commission. Ces contributions sont traitées dans le cadre du dialogue politique informel.

En 2020, les parlements nationaux de l'UE ont continué à recourir activement à cet outil en présentant 179 contributions. Dans ce contexte, les trois parlements/chambres les plus actifs en 2020 ont été le Sénat tchèque (26), le Sénat roumain (24) et la Chambre des députés roumaine (23).



Les quatre commissions qui ont reçu le plus de contributions au titre du dialogue politique informel sont la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE), avec 28 textes, la commission des budgets (BUDG), avec 20 textes, la commission des affaires économiques et monétaires (ECON), avec 17 textes, et la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI), avec 17 textes également.



Dix avis d'initiative (OWN) des parlements nationaux n'ont pas été attribués aux commissions du Parlement européen. Pour la liste complète des commissions du Parlement européen et leurs abréviations, voir <https://www.europarl.europa.eu/committees/fr/about/list-of-committees>.

Depuis 2009, le Parlement européen a reçu 2 444 contributions des parlements nationaux de l'UE au titre du protocole n° 1. Ces contributions ont également été publiées sur la base de données CONNECT²⁴. Des statistiques détaillées sur les contributions reçues au titre du dialogue politique informel en 2020 sont disponibles à l'annexe V.

Principales évolutions en 2020:

- Le nombre de contributions présentées dans le cadre du dialogue politique informel a augmenté de 55 %, passant de 115 en 2019 à 179 en 2020. Cette augmentation est très probablement due au fait que 2020 a été la première année suivant les élections européennes. Des négociations sur le nouveau CFP ont également eu lieu en 2020.
- Il est fréquent que les parlements nationaux joignent une synthèse en anglais à leurs contributions tant au titre du protocole n° 2 que du protocole n° 1; cela facilite le travail des législateurs.

²⁴ <https://europarl.europa.eu/relnatpar/en/subsidiarity-and-jpd/informal-political-dialogue>

6. RÉSEAUX ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

6.1 Échange d'Informations Interparlementaires sur l'Union européenne (IPEX)

L'objectif de la plateforme d'échange d'informations interparlementaires sur l'Union européenne (IPEX) est d'appuyer la coopération interparlementaire en proposant un cadre et un réseau dédié aux échanges électroniques d'informations relatives à l'Union européenne entre les parlements de l'UE. IPEX a été lancé sous la forme d'une initiative des parlements nationaux de l'UE et a été développé avec l'aide technique du Parlement européen. Actuellement, 39 chambres de 27 parlements nationaux et le Parlement européen utilisent IPEX dans leurs activités quotidiennes. IPEX fait constamment l'objet d'améliorations visant à répondre aux besoins changeants de ses utilisateurs. L'objectif ultime est de faire d'IPEX le « guichet unique » pour les activités interparlementaires.

IPEX a pu être qualifié d'« outil », de « plateforme » ou encore de « réseau ». Ces trois définitions témoignent de l'évolution de l'instrument. Sa transformation d'un outil en un réseau a été lente, mais elle est aujourd'hui en voie de se concrétiser.

L'année 2020 a commencé par une avancée très positive pour IPEX. Lors de la réunion du conseil d'IPEX à Vienne, puis lors de la réunion des secrétaires généraux de l'UE, le Parlement européen a annoncé qu'il était en mesure de réaliser le

développement informatique requis pour « v3 », le nouveau site internet d'IPEX, prévu de longue date. Cela a ouvert la voie à la phase finale du programme de travail 2017-2020 d'IPEX.



Depuis sa création, IPEX s'est distingué par sa capacité à évoluer sans cesse. Le projet très ambitieux de la préparation de la nouvelle plateforme IPEX (IPEX v3) et de l'adoption d'un deuxième programme de travail pluriannuel s'est traduit par une charge de travail élevée pour tous les acteurs impliqués dans l'expérience IPEX.

La conception et la mise en place de la nouvelle plateforme ont été réalisées par la direction générale de l'innovation et du support technique (DG ITEC) du Parlement européen. Les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année, même si les priorités de la DG ITEC ont radicalement changé en raison de la pandémie et du « bond numérique » que celle-ci exigeait. Le calendrier initial pour le lancement du nouveau site internet en décembre n'a pas pu être respecté, mais les parlements se sont unanimement montrés compréhensifs à l'égard de ce léger contretemps.

Les différents organes d'IPEX (conseil, groupes de travail, présidents) ont consacré leur seule réunion physique (à Vienne, le 17 janvier, sous présidence autrichienne) et les différentes réunions à distance (le 5 juin, le 15 octobre et le 26 novembre, sous présidence finlandaise) à un examen approfondi des travaux réalisés au cours des trois années écoulées et à l'élaboration d'un nouveau programme de travail pour les trois années à venir. Pour IPEX aussi, ce bilan était nécessaire afin de mieux préparer l'avenir.

L'adoption formelle du nouveau programme de travail a été renvoyée à une décision lors des réunions du conseil de 2021, notamment parce que les évolutions envisagées d'IPEX impliquent un élargissement considérable de son champ d'activité. Ce retard découle d'un sentiment de responsabilité partagée pour IPEX et de la préoccupation commune de voir se poursuivre l'exploitation optimale de ses capacités. En effet, le nouveau réseau, ainsi que le nouveau site internet, sont destinés à étendre les fonctionnalités d'IPEX bien au-delà de son rôle d'outil de contrôle de la subsidiarité et de répertoire de documents pour les réunions et conférences interparlementaires. La présidence finlandaise d'IPEX a soumis à l'approbation du conseil un « programme de travail glissant » pouvant être révisé à tout moment au cours de son exécution. Les discussions ont débouché sur un consensus quant au fait que la précision technique de la base de données ainsi que l'utilité, l'accessibilité et la fiabilité de l'ensemble du réseau IPEX devaient rester des priorités absolues du programme de travail glissant.

Dans le même temps, grâce aux fonctions avancées auxquelles le nouveau système numérique donne accès, IPEX permettra aux parlements de renforcer leur capacité à échanger tous les types de documents et d'informations parlementaires. IPEX doit donc être ouvert à de nouvelles initiatives et évolutions interparlementaires, y compris le renforcement des réseaux thématiques interparlementaires (notamment celui consacré au soutien à la démocratie et, éventuellement, ceux sur le Semestre européen et la gestion de l'environnement).

En raison des nouvelles fonctions incluses dans la plateforme IPEX v3, le nouveau programme de travail doit accorder une attention constante aux activités de formation afin d'assurer la contribution précise d'un réseau de correspondants spécialisés et d'améliorer l'utilité d'IPEX pour les utilisateurs tant internes qu'externes.

Les nouveaux outils du site internet joueront également un rôle important dans la promotion des activités parlementaires et interparlementaires ayant trait aux affaires européennes. Le site internet d'IPEX devrait être considéré comme l'outil par excellence donnant accès aux informations sur les activités et documents liés à l'UE des parlements nationaux de l'Union, ainsi que sur les conférences interparlementaires. Ces évolutions permettraient également à IPEX de s'adresser à des utilisateurs autres que les correspondants nationaux, et d'une manière plus large. Cette approche crée de nouvelles perspectives d'élargir le public potentiel d'IPEX et, partant, de rendre IPEX plus visible.

Statistiques IPEX²⁵: IPEX publie actuellement plus de 112 000 pages rédigées par les parlements nationaux et les institutions de l'UE, qui contiennent des informations relatives au contrôle réparties dans près de 84 000 documents élaborés par les parlements nationaux et liées à quelque 12 000 dossiers. En 2020, le nombre total de documents législatifs et non législatifs enregistrés dans IPEX était de 1 092 (2019: 812; 2018: 1053; 2017: 1064; 2016: 805).

En 2020, le site internet d'IPEX a compté 426 136 visiteurs uniques, ce qui confirme la tendance générale à la hausse observée au cours des dernières années (2019: 342 355; 2018: 285 881; 2017: 307 737; 2016: 253 264; 2015: 234 480). Le nombre de pages vues, 25 383 775, bien qu'inférieur au record de 2019, reste nettement supérieur aux chiffres des années précédentes (2019: 43 097 236; 2018: 15 939 723; 2017: 5 736 506).

Principales évolutions en 2020:

- Le Parlement européen a lancé le développement de la nouvelle plateforme IPEX v3. Un processus d'adoption d'un programme de travail glissant d'IPEX pour les trois prochaines années d'activité a commencé. Il se poursuit, mais n'est pas achevé à ce stade.

²⁵ Au 15 janvier 2021.

6.2 Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires (CERDP)

Administré conjointement par le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le CERPD compte parmi ses membres 66 chambres parlementaires (dont 39 de l'Union européenne) de 54 pays et les institutions européennes. Près de 120 correspondants et correspondants adjoints représentent leur parlement au sein du réseau et participent aux principales activités du CERDP, à savoir un échange intensif d'informations et de bonnes pratiques.

Pendant la crise sanitaire, le réseau du CERDP a été très actif et a constamment échangé des informations et des retours d'expérience sur la manière dont les parlements ont réagi aux défis de la pandémie. Sans surprise, la pandémie de COVID-19 a affecté en profondeur le travail parlementaire, et de nombreuses demandes ont



été envoyées pour savoir comment d'autres chambres réagissaient à la situation (voir également l'annexe VI). En réponse à la grande quantité d'informations recueillies, une nouvelle page spéciale sur la COVID-19 a été créée sur le site web du CERDP. En facilitant grandement l'accès aux données partagées, cette mesure s'est avérée utile et très fructueuse.

La crise sanitaire et l'impossibilité d'organiser en personne les réunions statutaires et les séminaires réguliers du CERDP ont également poussé à innover, en recourant aux technologies de visioconférence afin de maintenir les activités essentielles. L'un des principaux objectifs des réunions du CERDP est d'entretenir un réseau de contacts personnels entre collègues des parlements nationaux afin de favoriser l'échange d'informations, d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques. Les séminaires en ligne organisés au cours du second semestre de l'année ont tout particulièrement eu le mérite de permettre une plus grande participation des collègues, dont certains n'auraient pas été en mesure de voyager. Il est donc très probable que cette pratique se développera dans les années à venir, du moins pour certaines réunions.

L'année 2020 a également été mise à profit pour renforcer la valeur ajoutée et l'efficacité du CERDP. Un effort particulier a porté sur l'amélioration de la visibilité du flux important d'informations issu des réponses aux demandes de données à fins comparatives. Cet objectif a été atteint principalement en modifiant le site internet et en encourageant la publication d'un plus grand nombre de résumés finaux, qui peuvent être partagés plus largement avec les différents services parlementaires concernés.

i. Demandes de données à fins comparatives

En 2020, les parlements membres du CERDP ont présenté 326 demandes de données à fins comparatives au réseau, contre 306 en 2019. Ces demandes ont donné lieu à 8 475 réponses, ce qui représente une hausse par rapport à 2019, où ce nombre s'élevait à 7 310.

Sans surprise, depuis mars 2020, le réseau CERDP a reçu de nombreuses demandes liées à la COVID-19: elles ont représenté près d'un tiers du nombre total de demandes en avril et en mai. Il était clairement nécessaire d'échanger des informations sur les réponses apportées par les autres parlements et de tirer des enseignements de leurs expériences respectives. Compte tenu du flux croissant de demandes et de réponses, le secrétariat du CERDP a décidé, en avril 2020, de créer une page spéciale consacrée à la COVID-19 sur le site web du CERDP afin d'organiser l'importante masse d'informations.

La direction des relations avec les parlements nationaux a également apporté un soutien aux services du Parlement européen en facilitant et en transmettant leurs demandes au réseau du CERDP. Au total, le Parlement européen a présenté 12 demandes au réseau en 2020. Cela représente un léger recul par rapport à 2019, où 16 demandes ont été transmises. Le Parlement a cependant apporté 81 réponses à des demandes émanant d'autres parlements membres du CERDP, un chiffre en forte hausse par rapport à celui de 2019 (29 réponses) et de 2018 (31 réponses).

ii. Rapports de synthèse finaux

Des solutions visant à encourager la rédaction de rapports de synthèse finaux sont explorées depuis longtemps, sans avoir abouti pour l'instant. En août 2020, la grande majorité des correspondants répondant à la demande no 4 475 sur l'efficacité du CERDP ont confirmé la nécessité de convenir d'une méthode et de lignes directrices communes pour harmoniser les rapports de synthèse finaux et améliorer leur visibilité.

À cet égard, la nouvelle version du site internet du CERDP, mise en ligne en octobre 2020 avec le soutien des services informatiques du Parlement européen, visait à modifier le tableau de bord des correspondants afin de les inviter à fournir leurs rapports de synthèse finaux et à donner de la visibilité aux rapports déjà téléchargés sur le site du CERDP. À la suite de cette réflexion, en 2020, le taux de rapports de synthèse finaux du CERDP a considérablement augmenté, 28,8 % des demandes ayant abouti à la publication d'une analyse des réponses (contre 16 % en 2019 et 11,3 % en 2018).

iii. Réunions statutaires

La réunion du comité exécutif prévue à Strasbourg en mars a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19. Les réunions du comité exécutif ont été organisées à distance les 26 mai et 1er juillet depuis l'APCE à Strasbourg et le 25 septembre depuis le Parlement finlandais. Le principal objectif de ces réunions était la préparation de la prochaine conférence annuelle.

Le comité exécutif s'est félicité de la mise en place de la section spécifique du site internet du CERDP consacrée à toutes les demandes et réponses des parlements liés à la COVID-19. Il a souligné que, pendant cette période de confinement, le CERDP jouait un rôle important dans l'échange d'informations et de bonnes pratiques, et qu'il avait fait la preuve de son utilité et de son efficacité. Le comité exécutif a également lancé une réflexion sur l'efficacité des flux de travail du CERDP.

Compte tenu des incertitudes entourant l'évolution de la pandémie de COVID-19 et des mesures de restriction en matière de déplacements et de réunions prises au sein de chaque parlement, la

conférence annuelle des correspondants du CERDP s'est tenue à distance depuis Skopje (Macédoine du Nord) en octobre 2020. Afin d'accroître l'efficacité du réseau CERDP, la conférence annuelle des correspondants a approuvé les conclusions sur l'« efficacité du CERDP » élaborées par le comité exécutif et a estimé que la rédaction de rapports de synthèse finaux devait être vivement recommandée, encouragée et soutenue par des moyens technologiques. En ce qui concerne les réseaux des parlements nationaux de l'Union (IPEX, représentants des parlements nationaux au Parlement européen, COSAC), les correspondants européens du CERDP sont encouragés à échanger des informations avec tous leurs collègues prenant part aux relations interparlementaires. Il a également été suggéré que le Parlement européen examine les liaisons possibles avec IPEX et les représentants des parlements nationaux afin d'éviter des enquêtes parallèles.

iv. Séminaires

En 2020, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions considérables sur l'organisation des séminaires du CERDP. Au début du confinement, il a été décidé d'annuler ou de reporter toutes les réunions. La pandémie perdurant, la possibilité d'organiser des séminaires à distance au cours du second semestre a été envisagée. Toutefois, de nombreux séminaires ont été reportés à 2021, étant donné que la distance physique et la durée brève des réunions virtuelles ne sont pas propices à un travail en réseau efficace entre les participants.

En dépit des circonstances exceptionnelles, le séminaire annuel dans le cadre du domaine « bibliothèques, services de recherche et archives » du CERDP, organisé par le Parlement européen, s'est déroulé en ligne les 12 et 13 novembre 2020. Ce séminaire en ligne a réuni 50 participants de 23 chambres parlementaires et organisations internationales et a servi de forum d'échanges entre les services de recherche parlementaire, les bibliothèques et les services de documentation sur la manière dont la crise du coronavirus a affecté les méthodes de travail, les produits, les services et les ressources et sur le type de transformations et d'innovations qui ont été privilégiées afin d'assurer la continuité des activités.

Mme Dita Charanzová, vice-présidente du Parlement européen chargée des relations avec les parlements nationaux, M. Rainer Wieland, vice-président du Parlement européen, et M. Klaus Welle, secrétaire général du Parlement européen, sont intervenus lors du séminaire pour donner leur point de vue quant à la manière dont le Parlement européen a poursuivi ses travaux pendant la pandémie. Le secrétariat du CERDP a également participé à l'organisation de deux autres séminaires en ligne depuis Vienne dans le domaine « pratiques et procédures parlementaires », en étroite coopération avec le Parlement autrichien: le premier, organisé le 6 juin, portait sur « Le privilège parlementaire et le règlement général sur la protection des données »; le deuxième, qui s'est tenu les 12 et 13 novembre, était intitulé « Parlements, droit constitutionnel et modifications constitutionnelles ».

Principales évolutions en 2020:

- En 2020, plusieurs modifications ont été apportées au site internet du CERDP. Les plus importantes d'entre elles consistent en améliorations visant à accroître la visibilité des rapports de synthèse finaux.
- Participation accrue aux séminaires en ligne.

6.3 Programmes d'appui au « parlement de la présidence »

Le Parlement européen n'a cessé d'encourager une étroite coopération entre son administration et celle des parlements nationaux de l'Union, en particulier dans la phase préparatoire de la dimension parlementaire de chaque présidence du Conseil de l'Union européenne. Le Parlement européen offre au parlement de chaque nouvelle présidence la possibilité de participer à un programme organisé pour le personnel à Bruxelles en vue de préparer des activités dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence. Le Parlement européen peut fournir au parlement de la présidence un programme de soutien sur mesure, pour répondre à des demandes, des besoins et des priorités spécifiques. Cette initiative offre la possibilité de créer des réseaux et d'établir des contacts personnels avec toutes les personnes concernées et permet un partage efficace des informations et de l'expertise, facilitant ainsi la poursuite des travaux et assurant la cohérence. Le Parlement européen peut contribuer au financement du programme en partageant les coûts avec le parlement national correspondant.

Ces dernières années, un certain nombre d'États membres de l'UE ont présidé pour la première fois le Conseil de l'Union. Les parlements de ces pays étaient particulièrement intéressés par le programme d'appui au parlement de la présidence de l'Union. En assurant cette présidence, la Croatie a clos la liste des pays européens assurant pour la première fois la présidence du Conseil de l'Union depuis leur adhésion à l'UE. La direction des relations avec les parlements nationaux a cependant décidé d'étendre le programme d'appui au parlement de la présidence à toutes les futures présidences, puisqu'il s'est révélé un outil utile au cours de la phase préparatoire des présidences, dans le contexte d'une coopération interparlementaire en constante évolution. Ces dernières années, les présidences du Conseil de l'Union ont mis davantage l'accent sur la dimension parlementaire et s'y sont davantage investies, organisant un plus grand nombre d'événements, de réunions et d'initiatives au cours de leur semestre de présidence par rapport à ce qui se faisait il y a dix ans.

Une visite d'étude a ainsi été organisée à Bruxelles en janvier 2020 pour vingt fonctionnaires de l'Assembleia da República portugaise, chargés de préparer la dimension parlementaire de la présidence portugaise au cours du premier semestre 2021. Ce programme sur mesure comportait des échanges avec les secrétariats des commissions concernées du Parlement européen, le service du protocole et les départements thématiques. L'objectif des réunions était d'échanger des expériences et des bonnes pratiques en ce qui concerne l'organisation des grandes réunions et conférences interparlementaires, telles que la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne, la conférence interparlementaire PESC/PSDC et les réunions du GCPC d'Europol. Les fonctionnaires portugais ont eu l'occasion de nouer des contacts personnels avec leurs interlocuteurs du Parlement européen, contacts qui ont contribué à faciliter l'organisation de la dimension parlementaire de la présidence portugaise.

La direction des relations avec les parlements nationaux s'est employée à adapter le programme d'appui au parlement de la présidence aux circonstances particulières restreignant les déplacements et les réunions physiques, et a fait en sorte de proposer des « visites virtuelles » aux futures présidences intéressées, aussi longtemps que nécessaire. Les préparatifs en vue du lancement du programme d'appui à la présidence slovène du Parlement début 2021 se sont déroulés au cours du dernier trimestre 2020.

Principales évolutions en 2020:

- En 2020, la Croatie a été le dernier des pays européens à assurer pour la première fois la présidence du Conseil de l'Union depuis leur adhésion à l'UE. Le programme d'appui au parlement de la présidence de l'Union a été étendu à toutes les futures présidences.

6.4 Réseau des représentants des parlements nationaux de l'UE à Bruxelles

La direction des relations avec les parlements nationaux accueille et reçoit les représentants administratifs désignés par les parlements nationaux (ou les chambres) de l'Union au Parlement européen. Depuis 1991 et dans la perspective d'un renforcement de la coopération interparlementaire au sein de l'Union européenne, le Parlement européen met à la disposition des représentants, sur demande, des bureaux et d'autres installations internes, dans ses locaux de Bruxelles et de Strasbourg.

Les parlements nationaux de l'Union envoient des fonctionnaires nationaux à Bruxelles pour faciliter les relations avec l'Union. À l'heure actuelle, 56 personnes²⁶, appartenant aux 27 parlements nationaux de l'Union, occupent 36 bureaux dans les locaux du Parlement européen²⁷. Outre leur mission administrative, ces fonctionnaires nationaux sont chargés d'échanger des informations (dans le cadre d'un flux bidirectionnel entre le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union) en tant que facteur clé dans les affaires européennes.

Les représentants travaillent dans le même bâtiment que la direction des relations avec les parlements nationaux. Cette situation crée de nombreuses synergies et favorise les échanges. En 2020, en réponse à la pandémie de coronavirus, la direction et les représentants sont passés, avec succès, à un régime composé principalement de télétravail, à l'instar d'une grande partie de l'administration du Parlement européen, conformément aux instructions du Président du Parlement européen et de son secrétaire général. Un grand nombre de représentants sont retournés dans leur pays et y ont télétravaillé. Les représentants des parlements nationaux ont dû se conformer aux mêmes restrictions en matière de travail au bureau que les autres membres du personnel du Parlement européen. Par conséquent, la couverture de certains services a été étendue à leur profit, notamment l'accès au centre de test COVID-19 du Parlement européen.

Étant donné que les réunions physiques n'étaient plus possibles, la direction des relations avec les parlements nationaux a organisé plusieurs ateliers et présentations en ligne avec les représentants au cours du deuxième semestre, notamment dans le domaine des relations extérieures du Parlement européen, avec la participation de collègues de la DG EXPO.

Principales évolutions en 2020:

- Les difficultés dues à la pandémie ont eu de profondes répercussions sur le travail des représentants des parlements nationaux, et bon nombre d'entre eux ont télétravaillé depuis leur propre pays. Les représentants travaillant dans les locaux du Parlement européen ont dû se conformer aux mêmes restrictions que le personnel du Parlement, mais ont aussi, pour cette même raison, pu bénéficier de certains services tels que le centre de test COVID-19.
- Les réunions ou ateliers présentiels avec les représentants ont été interrompus. La direction des relations avec les parlements nationaux a mis en place plusieurs présentations et ateliers en ligne, notamment sur les relations extérieures, avec la participation de collègues de la DG EXPO.

26 Une liste des représentants des parlements nationaux est disponible à l'adresse suivante: <https://europarl.europa.eu/relnatparl/en/networks/representatives-of-national-parliaments>

27 Chiffres au 15 janvier 2020, incluant le secrétariat de la COSAC et le responsable de l'information d'IPEX.

6.5 Séminaires destinés au personnel

Depuis 2019, la direction des relations avec les parlements nationaux organise une série de séminaires destinés au personnel des parlements/chambres nationales de l'Union. Leur objectif est de réunir le personnel des parlements nationaux et du Parlement européen pour présenter et discuter des sujets européens pertinents, tirer des enseignements mutuels et s'échanger les bonnes pratiques. Cette approche est conforme à la résolution du Parlement européen sur la mise en œuvre des dispositions du traité concernant les parlements nationaux²⁸, qui estime qu'«une meilleure interaction et un meilleur échange d'informations entre les députés au Parlement européen et les députés nationaux, ainsi qu'entre les fonctionnaires des parlements nationaux, pourrait contribuer à améliorer le contrôle du débat européen au niveau national et, dès lors, promouvoir une culture parlementaire et politique réellement européenne».

Outre la coopération interparlementaire au niveau politique, l'organisation, ces dernières années, de séminaires à l'intention du personnel afin de faciliter les échanges techniques à leur niveau a constitué une évolution notable. Les séminaires à l'intention du personnel constituent une plateforme importante pour les administrations des parlements, qui peuvent ainsi procéder à des échanges plus spécifiques et plus ciblés sur des domaines d'intérêt commun. Ils sont une composante dynamique des travaux du Parlement européen et des parlements nationaux de l'Union.

Les 16 et 17 janvier 2020, la direction des relations avec les parlements nationaux, en collaboration avec l'unité d'assistance à la gouvernance économique (EGOV) de la direction générale des politiques internes, a organisé un séminaire intitulé « Le lancement du cycle 2020 du Semestre européen », réunissant 44 membres du personnel des parlements/chambres nationales. Ce séminaire visait à partager les dernières informations relatives au Semestre européen, notamment les nouvelles priorités économiques, à renforcer la coopération et à améliorer la compréhension du nouveau cycle du Semestre européen grâce au partage des connaissances et à l'échange de bonnes pratiques.

Un autre séminaire à l'intention du personnel, prévu pour les 23 et 24 avril et organisé conjointement par le service de recherche du Parlement européen (EPRS) et la direction des relations avec les parlements nationaux en coopération avec l'OCDE et la Fondation Westminster pour la démocratie, a été annulé en raison de la pandémie. Il devait porter sur le dialogue mondial en matière de contrôle post-législatif. L'espoir prévaut qu'il pourra se tenir en 2021.

Un séminaire en ligne à l'intention du personnel a été organisé par la DG EXPO le 22 septembre afin de lancer un réseau pour les collègues travaillant dans les domaines du soutien à la démocratie et du renforcement des capacités. Ce séminaire a réuni 46 participants issus de 26 chambres ou parlements nationaux. Il a été organisé avec l'appui de la direction pour les relations avec les parlements nationaux.

Le réseau d'échange en matière d'environnement, composé d'entités administratives chargées de la gestion environnementale des parlements, a organisé un séminaire en ligne le 27 novembre 2020. Ce séminaire était coorganisé par l'unité EMAS du Parlement européen et la chancellerie du Parlement autrichien.

28 [Résolution du Parlement européen du 19 avril 2018 sur la mise en œuvre des dispositions du traité concernant les parlements nationaux](#)

Il était également prévu d'organiser un séminaire à l'intention des services médicaux des parlements nationaux de l'UE, mais cette initiative a été rattrapée par les événements.

Principales évolutions en 2020:

- Malgré les problèmes posés par la pandémie, un certain nombre de séminaires à l'intention du personnel ont été organisés, principalement en ligne.
- Un guide pratique a été rédigé afin de faciliter l'organisation de séminaires destinés au personnel à l'avenir.

7. OUTILS ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN

7.1 Organisation de réunions à distance et de visioconférences

Avant même la pandémie de COVID-19, le Parlement européen utilisait la visioconférence pour faciliter la coopération interparlementaire. Le Parlement européen dispose depuis longtemps de solutions techniques permettant la tenue de visioconférences avec une qualité d'image et de son très élevée, ainsi que l'interprétation dans plusieurs langues. Toutefois, le recours à la visioconférence était limité. Pendant la crise sanitaire, la nécessité d'adapter la manière de travailler et de coopérer a donné lieu à un énorme bond numérique et technique dans l'organisation de réunions parlementaires à distance, comme l'expliquent plusieurs parties de ce rapport²⁹.

Le Parlement européen, vu sa composition spécifique réunissant des députés de 27 pays différents, est conscient depuis longtemps des avantages de la visioconférence: elle permet des contacts plus réguliers entre les parlementaires tout en réduisant le temps de trajet, les frais de mission et l'empreinte carbone. Dans l'ensemble, la visioconférence est un outil économiquement efficient et respectueux de l'environnement pour l'organisation des réunions, qui a donc été soutenu par l'affectation de ressources suffisantes. En ce qui concerne la coopération interparlementaire, le groupe de travail constitué sous la présidence finlandaise pour mettre à jour les « lignes directrices de la coopération interparlementaire dans l'Union européenne » a indiqué qu'une meilleure utilisation des moyens de communication modernes pourrait faciliter davantage la coopération interparlementaire, dans un contexte tant bilatéral que multilatéral. Toutefois, en 2019, seules trois visioconférences ont été organisées dans le cadre de la coopération interparlementaire. Il semblerait que cela s'explique également par diverses limitations et contraintes techniques, ainsi que par un manque d'équipements adéquats ou compatibles au sein de certains parlements nationaux.

La pandémie de COVID-19 et les restrictions en matière de déplacements ont contraint tous les parlements à redoubler d'efforts pour maintenir leurs fonctions essentielles en 2020. Pour de nombreux parlements, cela a nécessité d'accélérer le déploiement de solutions techniques pour soutenir les réunions à distance. La coopération parlementaire et interparlementaire a souffert au début de la pandémie, mais s'est rapidement adaptée aux nouvelles réalités. L'échange d'informations, les échanges de vues et les réunions parlementaires ont été relancés à distance.



Mme Roberta Metsola, première vice-présidente du PE, et Mme Dita Charanzová, vice-présidente du PE, s'exprimant à distance lors de la conférence virtuelle de la COSAC, organisée à Berlin © Présidence allemande

29 Voir par exemple la section I sur les « Incidences de la pandémie de COVID-19 sur la coopération interparlementaire ».

Le Parlement européen a utilisé une plateforme permettant des réunions multilingues avec un régime d'interprétation intégral pour les réunions des commissions et les conférences interparlementaires. En 2020, il a organisé plusieurs réunions interparlementaires à distance au niveau des commissions, à savoir le groupe de contrôle parlementaire conjoint sur Eurojust, la conférence de haut niveau sur la migration et quatre réunions interparlementaires de commissions, y compris celle sur l'évaluation d'Eurojust.

Les réunions à distance se sont également révélées particulièrement efficaces pour les réunions d'information informelles, les réunions ad hoc et les échanges ciblés avec des intervenants de haut niveau.

Principales évolutions en 2020:

- Les réunions à distance par visioconférence, encore très limitées en 2019, sont devenues des canaux de communication habituels en 2020, allant de réunions bilatérales informelles à des conférences complexes de haut niveau avec de nombreux participants.
- Un plus grand nombre de députés nationaux et européens ont participé aux réunions à distance, tout comme de nombreux intervenants de haut niveau qui étaient, semble-t-il, plus aisément disponibles pour participer à des réunions à distance qu'à des réunions physiques.
- Le Parlement européen a fait un bond énorme en se dotant de l'expertise technique et des ressources nécessaires pour organiser des réunions à distance.

7.2 CONNECT – la base de données du Parlement européen des communications reçues des parlements nationaux

La direction des relations avec les parlements nationaux fournit aux députés européens (en particulier aux rapporteurs), aux organes politiques et aux services du Parlement européen une expertise spécifique sur les communications des parlements nationaux au titre des protocoles nos 1 et 2 tout au long du cycle législatif. Dans ce contexte, la direction gère la base de données CONNECT, qui renferme tous les documents reçus des parlements nationaux depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne au titre des protocoles nos 1 et 2. Les avis motivés relatifs au système d'alerte précoce sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union.

Depuis 2017, la base de données CONNECT peut être consultée sur le site web de la direction³⁰. Toutes les informations contenues dans CONNECT,

CONNECT

y compris les avis motivés et les contributions reçues des parlements nationaux, sont directement disponibles dans eCommittee, l'espace de travail commun des DG IPOL et EXPO, selon la procédure à laquelle elles se rapportent. Cela ne vaut pas seulement pour les avis motivés mais pour toutes les contributions reçues des parlements nationaux de l'Union.

CONNECT permet aux rapporteurs, aux députés, aux assistants et au personnel des secrétariats des commissions, ainsi qu'à toutes les parties prenantes externes, de disposer d'un aperçu complet et à jour de toutes les communications reçues des parlements nationaux à tout moment d'une procédure législative donnée. En 2020, 232 contributions ont été reçues: 115 (49,5 %) relevaient du contrôle de la subsidiarité au titre du protocole n° 2 et 117 (50,5 %) du dialogue politique informel.

À la fin 2020, près de 6 000 communications (avis motivés et contributions) des parlements nationaux de l'Union étaient disponibles dans la base de données CONNECT. Environ 60 % relevaient du contrôle de la subsidiarité au titre du protocole n° 2 et 40 % du dialogue politique informel.

Principales évolutions en 2020:

- Certaines mises à jour mineures ont été effectuées, ce qui a donné lieu à une nouvelle version de la base de données CONNECT.

³⁰ <https://europarl.europa.eu/relnatparl/en/subsidiarity-and-ipd/welcome>

7.3 Répertoire des commissions homologues (CorCom)

Le répertoire des commissions homologues (CorCom) est une source d'information sur les commissions des parlements nationaux correspondant aux commissions du Parlement européen. Il fournit également des informations sur les différents secrétariats de commissions des parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen. Les informations contenues dans le répertoire relatif aux parlements nationaux sont fournies par les représentants permanents des parlements nationaux de l'Union basés à Bruxelles.

À la suite de l'adoption, en mai 2009³¹, d'une résolution sur le développement des relations entre les parlements nationaux de l'Union européenne et le Parlement européen (rapporteur: M. Elmar Brok), le règlement intérieur du Parlement européen a été révisé en conséquence et dispose désormais qu'«[u]ne commission peut engager directement un dialogue avec des parlements nationaux au niveau des commissions dans la limite des crédits budgétaires prévus à cette fin. Ceci peut inclure des formes appropriées de coopération prélegislative et postlegislative » (article 150, paragraphe 3).

CORCOM

L'application CorCom est en constante amélioration pour tenir compte de l'évolution des besoins de ses utilisateurs. Il s'agit désormais d'une application en ligne³², beaucoup plus conviviale et dotée de toute une série de nouvelles fonctionnalités. Le nombre moyen de pages consultées par mois est de 392. La base de données a également commencé à être mise à jour à la suite de la création de nouvelles commissions parlementaires au Parlement européen en 2020.

31 [Résolution du Parlement européen du 7 mai 2009 sur le développement des relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux en vertu du traité de Lisbonne.](#)

32 CorCom est à usage interne uniquement et disponible sur l'intranet du Parlement européen.

7.4 Publications de la direction des relations avec les parlements nationaux

La direction des relations avec les parlements nationaux élabore un certain nombre de publications.

Le programme hebdomadaire fournit des informations sur les activités associant les parlements nationaux en vue d'accroître la transparence et la visibilité des nombreuses activités interparlementaires organisées.

Le point mensuel de la situation fournit des informations sur les avis motivés et les contributions présentés par les parlements nationaux dans le cadre du protocole n° 2.

«Spotlight on Parliaments in Europe» (Pleins feux sur les parlements en Europe) offre un résumé des informations qui ont été échangées sur des sujets d'actualité entre les parlements du réseau CERDP.

En 2020, la direction a élaboré des publications sur les sujets suivants:

- Disparitions d'enfants réfugiés et migrants en Europe;
- Informations relatives à l'adaptation de l'activité parlementaire à la pandémie de COVID-19; perspective de sessions et de votes à distance; mesures préventives et sanitaires au sein du Parlement; lois d'urgence et mesures juridiques; restrictions au droit de manifester; et état des mesures au sein des parlements;
- Contrôle parlementaire du Conseil européen.

Le programme hebdomadaire est envoyé le vendredi par courrier électronique à tous les députés et à la plupart des services du Parlement européen. En 2020, 34 programmes hebdomadaires ont été envoyés. La publication présente les événements interparlementaires des deux semaines à venir, tels que les conférences interparlementaires, les réunions interparlementaires de commissions et les visites bilatérales, en précisant la date, le lieu, ainsi que les députés et les services du Parlement concernés.

La direction fournit également un «point mensuel de la situation» sur les avis motivés et les contributions des parlements nationaux (voir chapitre 5.1.3)³³.

Toutes les publications³⁴ sont disponibles sur le site web de la direction, qui fournit des informations sur les activités et publications à venir de la direction³⁵.

En 2020, la direction s'est dotée d'une nouvelle identité visuelle pour ses publications et ses outils de communication.

33 <https://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/subsidiarity-and-ipd/state-of-play-note>

34 <https://europarl.europa.eu/relnatparl/en/home/publications>

35 <https://europarl.europa.eu/relnatparl/en/home/news>

8. LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX

L'année 2020 a été très difficile et pratiquement tout le monde a dû s'adapter à de nouvelles réalités dans son environnement de travail. La direction des relations avec les parlements nationaux n'a bien entendu pas échappé à cette situation. Elle a rapidement adapté son travail aux circonstances particulières afin d'apporter un soutien de qualité aux députés au Parlement européen et à plusieurs de ses partenaires. Elle a procédé aux adaptations qui s'imposaient pour poursuivre le développement de la coopération institutionnelle et du dialogue législatif avec les parlements nationaux de l'Union et aider au bon déroulement de nombreuses manifestations interparlementaires.

La direction prête son concours aux activités interparlementaires, collabore à la mise en œuvre des dispositions des traités qui régissent la coopération interparlementaire et joue le rôle de pôle d'information sur les parlements nationaux de l'Union. Elle représente le Parlement européen dans les réseaux administratifs de la coopération interparlementaire. Chargée des relations avec les fonctionnaires représentant les parlements nationaux de l'Union à Bruxelles, elle entretient des liens étroits avec leurs administrations.

La direction remercie le secrétaire général et le secrétaire général adjoint, ainsi que tous les services des directions générales du Parlement avec lesquelles elle coopère, pour leur soutien constant. Les services informatiques et de conférence ont été particulièrement sollicités et ont été très utiles aux activités de la direction cette année.

Directrice: **Katrin Ruhrmann**

La direction se compose de deux unités:

- Unité de la coopération institutionnelle

Les domaines de responsabilité de l'unité de la coopération institutionnelle comprennent la coopération régie de façon multilatérale, à savoir la Conférence des présidents des parlements de l'Union, les réunions des secrétaires généraux des parlements de l'Union et la COSAC. L'unité s'occupe également des réseaux établis, en particulier IPEX et CERDP, ainsi que de la coopération avec la direction générale des politiques externes et de la coordination des programmes d'appui au parlement de la présidence et des visites de renforcement des capacités.

Chef d'unité: **Pekka Nurminen**

- Unité du dialogue législatif

L'unité du dialogue législatif est principalement responsable du dialogue politique et législatif avec les parlements nationaux. Elle est chargée de la planification, de la coordination et de l'organisation de réunions interparlementaires au niveau des commissions, y compris les réunions interparlementaires de commissions, la semaine parlementaire européenne et les réunions du groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol. Elle assure également le suivi du contrôle de la

subsidiarité et le suivi avec les rapporteurs et les commissions de la mise en œuvre du protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. L'unité organise également des séminaires thématiques réunissant les administrations du Parlement et des parlements nationaux et est responsable des bases de données CONNECT et CorCom.

Chef d'unité: **Jesús Gómez**

Le présent rapport, ainsi que d'autres informations concernant les relations entretenues par le Parlement européen avec les parlements nationaux de l'Union, sont accessibles sur le site internet du Parlement européen à l'adresse suivante:

<https://europarl.europa.eu/relnatpar/en/home/annual-reports>

ANNEXES

ANNEXE I – Réunions de la COSAC – Thèmes et intervenants principaux 2020

Événement COSAC	Lieu, date	Thèmes	Orateurs/participants principaux du Parlement européen
Réunion des présidents	Zagreb, 19 et 20 janvier 2020	I Priorités de la présidence croate du Conseil de l'Union européenne II Union européenne, parlements nationaux et COSAC au cours de la nouvelle législature	Mairead McGuinness, première vice-présidente du Parlement européen
Troïka présidentielle de la COSAC	Visioconférence, 20 mai 2020	Préparation de la réunion extraordinaire des présidents de la COSAC du 16 juin 2020	
Réunion extraordinaire des présidents de la COSAC (remplaçant la LXIII ^e réunion plénière de la COSAC annulée)	Visioconférence, 16 juin 2020	I Une réaction européenne commune à la pandémie de coronavirus et ses répercussions sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027 II Conférence sur l'avenir de l'Europe	Jan Olbrycht, député au PE, corapporteur sur le CFP Mairead McGuinness, première vice-présidente du Parlement européen
Échange de vues informel avec Michel BARNIER, négociateur en chef de l'UE	Visioconférence, 26 juin 2020	État d'avancement des négociations sur l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni	
Troïka présidentielle de la COSAC	Visioconférence, 13 juillet 2020	Préparation de la réunion des présidents de la COSAC du 14 septembre 2020	
Réunion des présidents	Visioconférence, 14 septembre 2020	I Rapport du gouvernement fédéral allemand sur les priorités de la présidence allemande II Comment faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et quels enseignements en tirer	
Échange de vues informel avec Michel BARNIER, négociateur en chef de l'UE	Visioconférence, 17 septembre 2020	État d'avancement des négociations sur l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni	

Échange informel avec Věra JOUROVÁ, vice-présidente de la Commission, et Didier REYNDERS, membre de la Commission	Visioconférence, 29 octobre 2020	Premier rapport annuel de la Commission sur l'état de droit	
Échange de vues informel avec Margrethe VESTAGER, vice-présidente exécutive de la Commission	Visioconférence, 23 novembre 2020	Réexamen des politiques de concurrence, de la stratégie industrielle et de la transformation numérique	
Troïka présidentielle de la COSAC	Visioconférence, 27 novembre 2020	Préparation de la réunion virtuelle de la COSAC des 30 novembre et 1er décembre 2020	
Réunion virtuelle de la COSAC (remplaçant la LXIVe réunion plénière de la COSAC)	Visioconférence, 30 novembre et 1er décembre 2020	<p>I Un nouveau départ pour les relations transatlantiques?</p> <p>II Enseignements tirés de la crise du coronavirus – coopération dans l'UE en cas de pandémies et en matière de soins de santé</p> <p>III Bilan de la présidence allemande</p> <p>IV L'avenir de l'Union européenne</p> <p>V Le rôle de l'Europe dans le monde – un partenariat responsable avec l'Afrique</p>	

Pour de plus amples informations au sujet de l'ordre du jour des réunions de la COSAC tel que publié par les présidences, veuillez consulter le site internet d'IPEX: <https://ipexl.europarl.europa.eu/IPEXL-WEB/home/home.do?appLng=FR>

ANNEXE II – Réunions interparlementaires de commissions et conférences interparlementaires organisées par le Parlement européen à Bruxelles en 2020

				Nombre de participants:			
Date	Commission du PE	Événement		Parlements nationaux			PE
		Type de réunion	Intitulé de la réunion	Membres	Parlements	Chambres	Membres
18-19 février 2020	ECON EMPL BUDG	Semaine parlementaire européenne: • Conférence sur le Semestre européen	Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne	111	28	34	Jour 1 de la plénière: 17 Jour 2 de la plénière: 12 RIC ECON: 12 RIC BUDG: 7 RIC EEMPL: 30
28-29 septembre 2020	LIBE	Groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol	7e groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol	72	25	36	Présence physique: 6 Connexion à distance: 9
27 octobre 2020	JURI	Réunion interparlementaire de commissions	Mieux légiférer dans le contexte du numérique	38	26	27	Présence physique: 3 Connexion à distance: 4
10 novembre 2020	LIBE	Réunion interparlementaire de commissions	Le premier rapport annuel de la Commission sur l'état de droit et le rôle des parlements nationaux	51	23	31	Présence physique: 2 Connexion à distance: 18
19 novembre 2020	LIBE DEVE	Conférence interparlementaire de haut niveau	Migrations et asile en Europe	71	24	32	Présence physique: 4 Connexion à distance: 40
1er décembre 2020	LIBE	Réunion interparlementaire de commissions	Évaluation des activités d'Eurojust	46	26	32	Présence physique: 3 Connexion à distance: 20
2 décembre 2020	AFET	Réunion interparlementaire de commissions	Balkans occidentaux: 25 ans après les accords de Dayton Une réponse harmonisée de l'Union en soutien à la transition démocratique en Biélorussie	56	26	32	Présence physique: 4 Connexion à distance: 45
Nombre total de participants:				445			236

ANNEX III – Visites des parlements nationaux de l'UE au Parlement européen en 2020 (y compris les visioconférences animées par la direction)

Date(s)	Pays et Chambre	Visiteur	Personne ayant accueilli le visiteur au PE	Type de visite	Nombre de députés participants	Nombre de membres du personnel participants
08-09/01/2020	ROYAUME-UNI – House of Commons	Personnel	Mme Nethsingha, députée au PE, personnel du PE	Personnel	0	13
20/01/2020	PAYS-BAS – Tweede Kamer	Commission permanente des affaires sociales et de l'emploi	Mme Jongerius, M. Lenaers, Mme Van Sparrentak, députés au PE	Députés	5	6
21/01/2020	FRANCE – Assemblée Nationale	Mme Crouzet, députée	M. Decerle, député au PE	Députés	1	2
22-23/01/2020	ROYAUME-UNI – House of Commons	Personnel	Personnel du PE	Personnel	0	13
22/01/2020	FRANCE – Assemblée Nationale	MM. Gouttefarde et de Ganay, députés	Mme Nethsingha, députée au PE, présidente de la commission JURI	Députés	2	
23/01/2020	FRANCE – Assemblée Nationale	MM. Bono-Vandorme et Deprez-Audebert, députés	Mme Verheyen, M. Zver, députés au PE	Députés	2	
28/01/2020	FRANCE – Assemblée Nationale	Mme Janvier et M. Pueyo, députés	Mme Loiseau, députée au Parlement européen, présidente de la sous-commission SEDE	Députés	2	1
28-29/01/2020	ROYAUME-UNI – House of Commons	Personnel	Mme Loiseau, députée au Parlement européen, présidente de la sous-commission SEDE, M. Hannan, Mme In't Veld, députés au PE	Personnel	0	10
29/01/2020	FRANCE – Assemblée Nationale	Mme Vichnievsky et M. Gosselin, députés	M. Didier, député au PE	Députés	2	1
04/02/2020	ALLEMAGNE – Bundestag	Commission des affaires européennes	M. Wieland, vice-président, M. Simon, Mme Bischoff, M. Freund, Mme Beer, M. Scholz, M. Beck, députés au PE	Députés	29	9

05-06/02/2020	NORVÈGE – Storting	Visite de députés	Mme Auken, M. Federley, Mme Schaldemose, M. Kohut, M. Danielsson, députés au PE	Députés	12	3
06/02/2020	FINLANDE – Eduskunta	Commission des affaires étrangères	Membres de la commission AFET	Députés	8	1
11-13/02/2020	FINLANDE – Eduskunta	M. Kärnä, député	Mme Kumpula-Natri, M. Pekkarinen, députés au PE	Député	1	1
17/02/2020	PAYS-BAS – Tweede Kamer	Commission permanente sur la justice et la sécurité	M. Azmani, Mme In't Veld, M. Lenaers, Mme Sippel, députés au PE	Députés	4	4
17/02/2020	ROUMANIE — Camera Deputaților	Président	M. Sassoli, président du PE	Président	1	4
20/02/2020	FRANCE – Assemblée Nationale	Mme Degois, députée	M. Canfin, député au PE, président de la commission ENVI	Députés	1	2
02-03/03/2020	FINLANDE – Eduskunta	Visite d'étude de députés	Mme Katainen, M. Heinäluoma, M. Hakkarainen, M. Torvalds, Mme Hautala, députés au PE et personnel du PE	Députés	10	7
20/11/2020	GRÈCE – Parlement hellénique	Président de la commission de la défense nationale et des affaires étrangères (visioconférence)	Mme Loiseau, députée au Parlement européen, présidente de la sous-commission SEDE	Député	1	
01/12/2020	GRÈCE – Parlement hellénique	Président de la commission de la défense nationale et des affaires étrangères (visioconférence)	M. McAllister, député au PE, président de la commission AFET	Député	1	
15/12/2020	PORTUGAL – Assembleia da República	Président de la commission des affaires européennes (visioconférence)	Mme Metsola, députée au PE, vice-présidente	Député	1	
16/12/2020	LITUANIE - Seimas	Président de la commission des affaires étrangères (visioconférence)	M. McAllister, député au PE, président de la commission AFET	Députés	1	
23/12/2020	POLOGNE – Senat	Président de la commission des affaires européennes (visioconférence)	Mme Metsola, députée au PE, vice-présidente	Député	1	

ANNEX IV – Données du système d’alerte précoce

La commission des affaires juridiques, qui est chargée des questions de respect du principe de subsidiarité au sein du Parlement européen, a défini comme suit les observations des parlements nationaux:

- Les « **avis motivés** » sont des documents qui indiquent la non-conformité d’un projet d’acte législatif au principe de subsidiarité et qui sont communiqués au Parlement européen dans le délai de huit semaines prévu à l’article 6 du protocole n° 2 aux traités.
- est considérée comme « **contribution** » toute autre observation communiquée par un parlement national qui ne satisfait pas aux critères ci-dessus définissant les avis motivés.

Observations communiquées par les parlements nationaux en 202			
		Avis motivés	Contributions
État membre	Parlement/Chambre	2020	2020
Autriche	Nationalrat	0	0
Autriche	Bundesrat	1	1
Belgique	Chambre des Représentants	0	0
Belgique	Sénat	0	0
Bulgarie	Narodno Sabranie	0	0
Croatie	Hrvatski Sabor	0	0
Chypre	Vouli ton Antiprosópon	0	0
République tchèque	Poslanecká sněmovna	1	3
République tchèque	Senát	0	7
Danemark	Folketinget	1	0
Estonie	Riigikogu	0	0
Finlande	Eduskunta	0	0
France	Assemblée Nationale	0	8
France	Sénat	1	1
Allemagne	Bundestag	0	0
Allemagne	Bundesrat	0	5
Grèce	Vouli ton Ellinon	0	4
Hongrie	Országgyűlés	5	0
Irlande	Houses of Oireachtas	0	0
Italie	Camera dei deputati	0	8
Italie	Senato	0	5
Lituanie	Seimas	0	0
Luxembourg	Chambre des Députés	0	0
Lettonie	Saeima	0	0
Malte	Kamra tar-Rappreżentanti	1	0
Pays Bas	Tweede Kamer	0	0
Pays Bas	Eerste Kamer	1	1
Pologne	Sejm	0	0
Pologne	Senat	0	1
Portugal	Assembleia da República	0	26

Roumanie	Camera Deputaților	0	0
Roumanie	Senat	0	8
Espagne	Congreso / Senado	0	32
Suède	Riksdagen	2	0
Slovénie	Državni Zbor	0	0
Slovénie	Državni Svet	0	0
Slovaquie	Národná rada	0	1
Royaume Uni	House of Commons	0	0
Royaume Uni	House of Lords	0	0
TOTAL		13	111

ANNEXE V – Contributions au titre du protocole n° 1 – Dialogue Politique Informel

Ce tableau dresse la liste des documents des parlements nationaux envoyés en réponse à des projets d'actes législatifs relevant de la compétence exclusive de l'Union, ainsi qu'à un large éventail de documents non législatifs, tels que les livres verts/blancs ou les communications de la Commission européenne relevant du protocole n° 1 des traités.

Contributions communiquées par les parlements nationaux en 2020		
État membre	Parlement/Chambre	Contributions
République tchèque	CZ Sénat	26
Roumanie	RO Sénat	24
Roumanie	RO Camera Deputaților	23
République tchèque	CZ Poslanecká sněmovna	19
France	FR Sénat	17
Allemagne	DE Bundesrat	17
Italie	IT Camera dei Deputati	15
Portugal	PT Assembleia da República	12
Pays Bas	NL Eerste Kamer	7
France	FR Assemblée Nationale	5
Allemagne	DE Bundestag	3
Lituanie	LT Seimas	3
Autriche	AT Nationalrat	2
Belgique	BE Sénat/Senaat	2
Pologne	PL Sejm	2
Croatie	HR Hrvatski Sabor	1
Danemark	DK Folketing	1
TOTAL		179

ANNEXE VI – Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)

A. Questions sur lesquelles les organes politiques et les services administratifs du Parlement européen ont consulté le réseau CERDP en 2020 sous forme de demandes de données à fins comparatives:

- Mise en œuvre du règlement Dublin III
- Obligations constitutionnelles envisagées dans les États membres pour approuver les modifications de l'acte électoral européen (article 224 du traité FUE)
- Participation des parlements des États membres aux activités de renforcement des capacités dans les pays des Balkans occidentaux, en Moldavie, en Géorgie, en Ukraine et en Tunisie
- Frais de voyage des députés – carte personnelle de transport par taxi pour le Parlement Espagnol
- Assistance administrative aux commissions compétentes pour les affaires budgétaires
- Obstacles à la libre circulation des familles arc-en-ciel
- Questionnaire sur l'efficacité du réseau CERDP
- Possibilité de déposer des pétitions ou des demandes au Parlement en langue des signes
- Politiques en faveur des personnes handicapées dans les parlements nationaux
- Application des exigences de l'Union en matière d'échange de renseignements fiscaux
- Initiatives de pleine conscience au sein des parlements nationaux
- Gestion financière des groupes de visiteurs des parlements nationaux

B. Le Parlement européen a répondu aux demandes émanant d'autres parlements du CERDP sur les thèmes suivants:

- Le vote électronique dans la pratique
- Titulaires de fonctions politiques/publiques: participation à des organisations secrètes ou « discrètes »
- Droits au congé de paternité parmi les minorités sexuelles
- Répartition du temps de parole en session plénière
- Système de gestion des événements
- L'utilisation de YouTube au Parlement
- Démission de députés
- Autonomie financière des parlements
- Respect des règles budgétaires
- Serments et gestes
- Mesures de précaution prises dans les locaux du Parlement pour prévenir la propagation éventuelle de la COVID-19
- Interjections dans les transcriptions
- Transcription des procès-verbaux des sessions plénières et des commissions parlementaires
- Processus de révision des publications de recherche accessibles au public
- Sessions à distance et vote
- Utilisation de solutions de conversion de la parole en texte
- Mesures supplémentaires prises dans les locaux du Parlement pour prévenir la propagation de la COVID-19
- Adaptation de l'activité parlementaire à la pandémie de COVID-19

- Présence des députés au Parlement – règles, registres et sanctions en cas d'absence
- Formule d'adresse au président au début des interventions au Parlement
- COVID-19: soutien informatique pour les parlements
- Modifications du règlement intérieur relatives à la pandémie de COVID-19
- COVID-19 – dispositions préventives concernant le travail et le personnel parlementaires
- Procédures de désinfection des véhicules transportant des marchandises vers la douane
- Clubs parlementaires, seuils électoraux et coalitions pré-électorales
- Régimes juridiques relatifs à l'urgence sanitaire en Europe
- Soutien à la culture et restrictions imposées aux écoles secondaires en raison de la flambée de coronavirus
- Services d'assistance en matière de tournage et de diffusion
- Fourniture de services médicaux d'urgence au Parlement
- Tests de dépistage de la COVID-19 parmi les députés et le personnel parlementaire
- Organisation de l'interprétation lors de visioconférences internationales/multilingues
- Bibliothèques parlementaires – utilisation de documents imprimés et de services numériques
- Analyse de genre du budget du Parlement
- Publication en ligne des actifs des députés
- Activités parlementaires au cours de la période de COVID-19
- Normes et méthodologie pour l'étude de l'opinion publique en période électorale
- Frais réglementaires liés à la force majeure pour les ressources naturelles
- Modifications de la législation électorale à la suite de la pandémie de COVID-19
- Loi sur les médias audiovisuels
- Précautions liées à la COVID-19 et réunions parlementaires
- Divulgation publique de la fraude alimentaire et de la falsification de denrées alimentaires
- Impact de la pandémie de COVID-19 sur les gouvernements infranationaux (régions autonomes, municipalités, etc.)
- Numérisation des processus parlementaires et équipements techniques pertinents
- Enregistrements audiovisuels des interrogatoires
- Don d'organes et de tissus humains et leur transplantation
- Conflits d'intérêts des représentants des collectivités locales
- Vérification officielle des profils des députés ou des groupes politiques sur les réseaux sociaux
- Sanctions dont disposent les parlements à l'encontre des députés
- Pouvoirs des commissions parlementaires d'enquête et entrave à la justice
- Politiques des gouvernements à l'égard des réfugiés et des personnes déplacées dans leur région d'origine depuis 2017
- Législation et pratique concernant la réticence à la vaccination
- Tourisme de santé
- Archives – entreposage et diffusion
- Masques au Parlement – députés, personnel et visiteurs
- Vente d'alcool sur internet
- Institutions mises en place par les parlements
- Initiatives citoyennes, y compris les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle
- Statut des députés
- Entrée en service et orientation des nouveaux agents dans les services de bibliothèque et de recherche parlementaires
- Séances plénières et activités parlementaires pendant la pandémie de COVID-19
- Mesures pénales – ressortissants étrangers, enfants et personnes irresponsables

- Télétravail pour le personnel du Parlement
- Relations de recherche avec des organismes de recherche non parlementaires
- Règles relatives aux coupes claires et à la récolte du bois
- Accès à la salle plénière
- Terres agricoles abandonnées
- Réglementation du niveau sonore en ce qui concerne les bâtiments religieux
- Exigences légales applicables à l'exercice d'une activité juridique
- Situation des mesures liées à la COVID-19 dans les parlements
- Systèmes d'attribution et de gestion des documents pour l'administration des demandes au service de recherche
- Téléphonie pour les députés
- Évaluation de l'impact selon le genre dans la documentation parlementaire
- Étendue de l'inviolabilité parlementaire – évolutions récentes
- Procédure « Renegade »
- Objectifs de développement durable et Parlement
- Ressources informatiques pour les députés
- Procédures internes au sein de l'administration parlementaire concernant la fourniture d'informations à caractère personnel des députés aux médias
- Ressources humaines et services fournis dans les unités de recherche parlementaire
- Dépôt de propositions législatives au Parlement
- Candidats indépendants et droit de participer à certains types d'élections
- Ressources humaines et services fournis dans les unités de recherche parlementaire

C. Séminaires et réunions statutaires organisées par le CERDP en 2020

SÉMINAIRES		
Webinaire — «Le privilège parlementaire et le règlement général sur la protection des données» (domaine d'intérêt: pratique et procédure parlementaires)	Vienne (en ligne)	15 juin 2020
Webinaire — «Parlements et droit constitutionnel – Parlements et cours constitutionnelles» (domaine d'intérêt: pratique et procédure parlementaires)	Vienne (en ligne)	12-13 novembre 2020
Webinaire — «La recherche parlementaire en temps de crise: coronavirus, retour, changement» (domaine d'intérêt: bibliothèques, services de recherche et archives)	Bruxelles, Parlement européen (en ligne)	12-13 novembre 2020
RÉUNIONS STATUTAIRES		
Réunion <i>virtuelle</i> du comité exécutif	Strasbourg, APCE (en ligne)	26 mai 2020
Réunion <i>virtuelle</i> du comité exécutif	Strasbourg, APCE (en ligne)	1er juillet 2020
Réunion <i>virtuelle</i> du comité exécutif	Helsinki, Eduskunta (en ligne)	25 septembre 2020
Conférence annuelle <i>virtuelle</i> des correspondants	Skopje, Sobranie (en ligne)	22 octobre 2020

Glossaire des termes et acronymes

AFCO: commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen.

AFET: commission des affaires étrangères du Parlement européen.

BUDG: commission des budgets du Parlement européen.

CORCOM: répertoire des commissions homologues. Source d'information sur les commissions des parlements nationaux correspondant aux commissions du Parlement européen, qui fournit des informations sur les différents secrétariats de commissions des parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen.

COSAC: conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union. Conférence, prévue par les traités, des députés au Parlement européen et des députés des parlements nationaux membres des commissions parlementaires chargées des affaires européennes.

COSAC BAR (acronyme anglais): rapport semestriel de la COSAC. Un document détaillé, établi à partir d'un questionnaire envoyé à tous les parlements nationaux de l'UE et au Parlement européen sur des questions d'actualité dans les affaires européennes.

DEVE: commission du développement du Parlement européen.

DG EXPO: direction générale des politiques externes de l'Union, secrétariat du Parlement européen.

EBCG (acronyme anglais): corps européen de garde-frontières et de garde-côtes.

CERDP: centre européen de recherche et de documentation parlementaires. Réseau d'échange d'informations pour les administrations des parlements en Europe, fonctionnant sur la base de demandes comparatives.

ECON: commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen.

EMPL: commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen.

PE: Parlement européen.

SPE: Semaine parlementaire européenne. La conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne et la conférence du Semestre européen réunissent des parlementaires de toute l'Union européenne pour débattre de questions économiques, budgétaires et sociales.

Eurojust: agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale.

Europol: agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs.

CPPUE: conférence des présidents des parlements de l'Union européenne. Réunion annuelle des présidents des parlements des États membres de l'UE, organisée par le parlement de la présidence du Conseil de l'UE de l'automne précédent.

EWS (acronyme anglais): système d'alerte précoce. Mécanisme de contrôle établi par le protocole n° 2 annexé aux traités sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité Il prévoit la possibilité pour les parlements nationaux d'adresser un avis motivé aux présidents des institutions.

RIC: réunion interparlementaire de commissions. Réunions co-organisées par le(s) secrétariat(s) des commissions et l'unité du dialogue législatif de la direction des relations avec les parlements nationaux du Parlement européen. Les RIC constituent un espace de dialogue entre les membres des parlements nationaux et les députés au Parlement européen.

CIP PESC/PSDC: conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et sur la politique de sécurité et de défense commune. Plateforme interparlementaire de débat sur la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Union européenne. Organisée deux fois par an par le Parlement de l'État membre de l'Union exerçant la présidence du Conseil.

DPI: Dialogue politique informel. Contributions des parlements nationaux de l'UE au titre du protocole n° 1 annexé aux traités qui formulent des observations sur les dossiers législatifs relevant de la compétence exclusive de l'Union ainsi que sur les documents non législatifs tels que les livres blancs ou les communications de la Commission européenne.

IPEX: Échange d'informations interparlementaires sur l'Union européenne. Plateforme pour l'échange mutuel de documents et d'informations relatifs à l'UE entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

GCPC: groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol. Groupe de contrôle interparlementaire qui veille à ce qu'Europol soit pleinement responsable et transparent. Le GCPC tient deux réunions par an: l'une au parlement du pays qui exerce la présidence du Conseil de l'Union européenne, et l'autre au Parlement européen.

JURI: commission des affaires juridiques du Parlement européen.

LIBE: commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen.

CFP: cadre financier pluriannuel. Cadre septennal régissant le budget annuel de l'Union européenne.

MPs (acronyme anglais): membres d'un parlement (national).

MEPs (acronyme anglais): députés au Parlement européen.

CSP: coopération structurée permanente dans le domaine de la politique de sécurité et de défense, établie par décision du Conseil du 11 décembre 2017 avec 25 États membres. Elle offre un cadre

juridique permettant de planifier, de développer et d'investir conjointement dans des projets de capacités partagées et d'améliorer la préparation opérationnelle et la contribution des forces armées.

PPSP (acronyme anglais): programme d'appui au « parlement de la présidence ». Programme sur mesure pour l'organisation de la dimension parlementaire des prochaines présidences des États membres de l'UE et pour l'échange de bonnes pratiques avec leurs parlements.

Spotlight: publications relatives à des résumés sur les procédures ou pratiques parlementaires et basées sur les réponses aux demandes adressées au réseau CERDP.

Traité UE: traité sur l'Union européenne.

Traité FUE: traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

PARLEMENTS NATIONAUX DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

Décembre 2020



élus au suffrage direct



élus au suffrage indirect / désignés / autre

<p> Belgique/België/ Belgien BELGIQUE</p> <p>Kamer van volksvertegen- woordigers/ Chambre des représentants/ Abgeordneten-kammer 150 </p> <p>Senaat/ Sénat/ Senat 60 </p>	<p> България BULGARIE</p> <p>Народно събрание (Narodno sabranie) 240 </p>	<p> Česká republika RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</p> <p>Poslanecká sněmovna 200 </p> <p>Senát 81 </p>	<p> Danmark DANEMARK</p> <p>Folketinget 179 </p>
<p> Deutschland ALLEMAGNE</p> <p>Deutscher Bundestag 709 </p> <p>Bundesrat 69 </p>	<p> Eesti ESTONIE</p> <p>Riigikogu 101 </p>	<p> Éire/Ireland IRLANDE</p> <p>Dáil Éireann 160 </p> <p>Seanad Éireann 60 </p>	<p> Ελλάδα GRÈCE</p> <p>Βουλή των Ελλήνων (Vouli ton Ellinon) 300 </p>
<p> España ESPAGNE</p> <p>Congreso de los Diputados 350 </p> <p>Senado 208 </p> <p>57 </p>	<p> France FRANCE</p> <p>Assemblée nationale 577 </p> <p>Sénat 348 </p>	<p> Hrvatska CROATIE</p> <p>Hrvatski sabor 151 </p>	<p> Italia ITALIE</p> <p>Camera dei Deputati 629 </p> <p>Senato della Repubblica 315 </p> <p>6 </p>
<p> Κύπρος CHYPRE</p> <p>Βουλή των Αντιπροσώπων (Vouli ton Antiprosopon) 56 </p>	<p> Latvija LETTONIE</p> <p>Saeima 100 </p>	<p> Lietuva LITUANIE</p> <p>Seimas 141 </p>	<p> Luxembourg LUXEMBOURG</p> <p>Chambre des Députés 60 </p>
<p> Magyarország HONGRIE</p> <p>Országgyűlés 199 </p>	<p> Malta MALTE</p> <p>Il-Kamra Tad-Deputati 67 </p>	<p> Nederland PAYS-BAS</p> <p>Tweede Kamer 150 </p> <p>Eerste Kamer 75 </p>	<p> Österreich AUTRICHE</p> <p>Nationalrat 183 </p> <p>Bundesrat 61 </p>
<p> Polska POLOGNE</p> <p>Sejm 460 </p> <p>Senat 100 </p>	<p> Portugal PORTUGAL</p> <p>Assembleia da República 230 </p>	<p> România ROUMANIE</p> <p>Camera Deputatilor 330 </p> <p>Senat 136 </p>	<p> Slovenija SLOVÉNIE</p> <p>Državni zbor 90 </p> <p>Državni svet 40 </p>
<p> Slovensko SLOVAQUIE</p> <p>Národná Rada 150 </p>	<p> Suomi/ Finland FINLANDE</p> <p>Eduskunta 200 </p>	<p> Sverige SUÈDE</p> <p>Riksdagen 349 </p>	



RELNATPARL@EP.EUROPA.EU
WWW.EUROPARL.EUROPA.EU/RELNATPARL/EN/HOME.HTML

